



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOT

Organisme Unique  
du sous-bassin Lot

# Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau d'irrigation

## Bassin du Lot

### Rapport annuel 2017

#### Service commun OU du sous-bassin Lot

##### Chambre d'agriculture du Lot

430 avenue Jean Jaurès  
46000 Cahors

Tél: 05 65 23 22 10



Opération réalisée avec  
le concours financier de  
l'agence de l'eau Adour-Garonne  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



## Sommaire

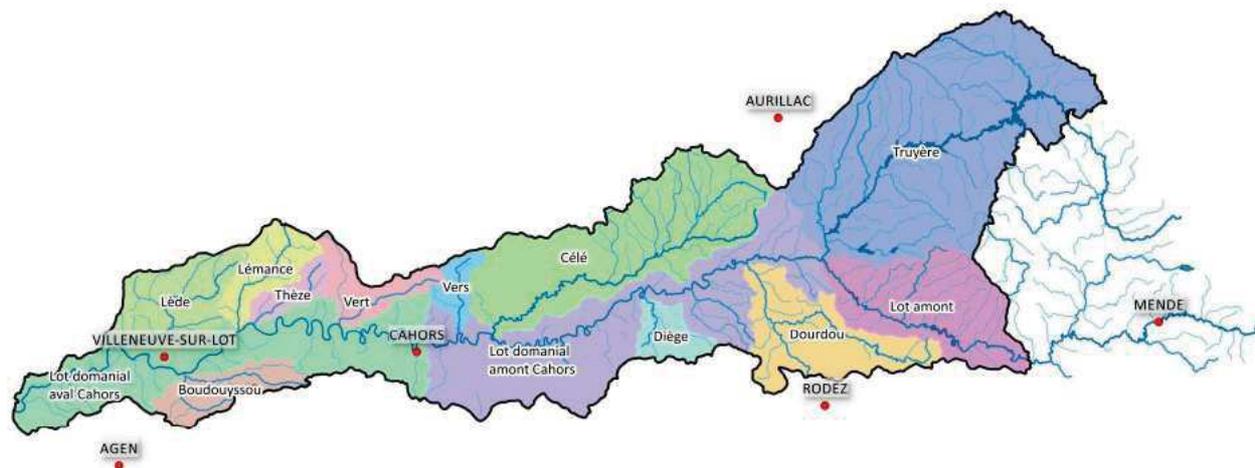
Préambule.....	4
I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	5
1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP).....	5
2- Délibérations prises en 2016.....	6
3- Règlement intérieur de l'OU Lot.....	6
4- Contestations formées contre les décisions de l'OU.....	6
5- Base de données.....	6
6- Divers.....	6
II- La campagne d'irrigation 2017.....	7
1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale.....	7
2- Préparation et déroulé de la campagne estivale.....	8
3- Mesures de crise prises durant la campagne.....	8
4- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.....	11
Annexe 1 : arrêté inter-préfectoral n°E-2016-222 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Lot.....	12
Annexe 2 : relevé de décisions du comité de gestion de l'OU Lot du 20 décembre 2017.....	13
Annexe 3 : extraits des délibérations adoptées lors du comité de gestion du 20 décembre 2017 .....	14
Annexe 4 : règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	15
Annexe 5 : tableau comparatif, pour chaque irrigant, des besoins de prélèvements exprimés, du volume alloué et du volume prélevé à chaque point de prélèvement.....	16

## Préambule

La Chambre d'Agriculture du Lot a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Lot par arrêté interdépartemental le 31 janvier 2013.

L'Organisme Unique Lot gère les autorisations de prélèvement pour tous les types de ressource en eau et pour l'ensemble des préleveurs irrigants de son périmètre. Celui-ci s'étend sur 6 départements : l'Aveyron, le Cantal, la Dordogne, le Lot, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

### Périmètre de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau du sous-bassin Lot



Conformément à l'article R.211-112 du code de l'environnement, les missions de l'Organisme Unique du sous-bassin du Lot (OU Lot) sont :

- Déposer la demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation ;
- Arrêter chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé ainsi que les règles pour adapter cette répartition en cas de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau ;
- Donner son avis sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement dans le périmètre ;
- Transmettre au préfet un rapport annuel en deux exemplaires, permettant une comparaison entre l'année écoulée et l'année qui la précède et comprenant notamment :
  - Les délibérations de l'Organisme Unique de l'année écoulée ;
  - Le règlement intérieur de l'Organisme Unique ou ses modifications intervenues au cours de l'année ;
  - Un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement ;
  - L'examen des contestations formées contre les décisions de l'Organisme Unique ;
  - Les incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau et les mesures mises en œuvre pour y remédier.

# I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot

## 1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP)

Le 10 août 2016, l'Organisme Unique Lot a obtenu une Autorisation Unique Pluriannuelle sur l'ensemble de son périmètre pour une durée de 6 ans (annexe 1).

Cet arrêté prévoit la réalisation de prescriptions selon un calendrier précis tout au long des six années de sa validité.

Le tableau ci-dessous présente les prescriptions à réaliser en 2017 par l'Organisme Unique Lot ainsi qu'un état d'avancement des réponses apportées.

Prescription	Échéance	État d'avancement
Rapport annuel au Préfet	31 janvier 2017	Déposé
Mise à jour du règlement intérieur		Votée
Protocole de gestion amendé	01 février 2017	Délibération du 10 octobre 2016 : pas d'amendement
Dépôt du plan annuel de répartition	15 février 2017	Déposé
Dépôt des tours d'eau (Thèze, Vert, Diège et Dourdou)		Déposé
Calendrier recouvrement redevance	Juillet 2017	Déposé
Annonce légale recensement besoins	Septembre 2017	Réalisée
Méthodologie détermination connexion/déconnexion retenues	31 octobre 2017	Adoptée en comité de gestion le 20 décembre 2017
Règlements d'eau ASA 47 – réalimentation	31 décembre 2017	/
Propositions gestion étiage – structures collectives		/

Lors du recensement des besoins en eau pour la période hors étiage 2017-2018, il est apparu que les volumes autorisés dans l'AUP n'étaient pas suffisants pour satisfaire l'intégralité des demandes (même faibles).

Ainsi, l'OU Lot a sollicité M. le Préfet du Lot, par courrier en date du 25 septembre 2017, pour demander les hausses de volume présentées ci-dessous.

Unité de gestion	Volume prélevable AUP (en m <sup>3</sup> )	Volume sollicité par l'OU Lot (en m <sup>3</sup> )
Célé	4 600	15 000
Diège	-	1 500
Dourdou	-	3 000
Lot amont (dans le département de l'Aveyron)	-	10 000
Truyère	-	2 000
Vert	1 400	6 000

A ce jour, l'Organisme Unique Lot n'a reçu aucune réponse à sa demande.

## 2- Délibérations prises en 2016

Le comité de gestion, organe de gouvernance du service commun, s'est réuni le 20 décembre 2017 à Cahors.

A cette occasion, deux délibérations ont été adoptées (annexe 3) :

- Modification du règlement intérieur de l'OU Lot ;
- Mode de calcul de la redevance OU 2018.

Le compte-rendu de cette réunion est fourni en annexe 2.

## 3- Règlement intérieur de l'OU Lot

Le règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot adopté le 20 décembre 2017 est présenté en annexe 4.

## 4- Contestations formées contre les décisions de l'OU

Lors de l'année 2017, aucune contestation n'a été formée contre les décisions de l'Organisme Unique Lot.

## 5- Base de données

Le logiciel national GESTEA, permettant la gestion des points de prélèvement par l'Organisme Unique, a été déployé en fin d'année 2017.

L'Organisme Unique Lot a donc géré la campagne d'irrigation 2017 avec sa propre base de données, comme les années précédentes.

La structure de la base de données n'a pas été modifiée en 2017 mais des compléments ont été apportés, notamment sur les SIRET et la localisation des plans d'eau (X/Y).

## 6- Divers

En 2014, la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne a appelé une redevance forfaitaire unique à l'ensemble des irrigants de son département malgré l'adoption à l'unanimité, par le comité de gestion de l'OU Lot, d'une tarification identique sur l'ensemble de son périmètre. Afin de régulariser cette situation, comme convenu avec l'administration et à l'identique de l'OU Neste, une convention a été signée en avril 2015 entre l'OU Lot et la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne. Celle-ci prévoyait que la CA47 reverse 29 350 € HT à l'OU Lot au titre des redevances indûment perçues.

En 2017, la CA47 a honoré ses obligations envers l'OU Lot.

## II- La campagne d'irrigation 2017

L'été 2017 a été tardif et s'est prolongé jusqu'en fin d'année.

D'après Météo France, le mois de juin se caractérise avant tout par des températures très élevées, de jour comme de nuit : c'est le 2<sup>e</sup> mois de juin le plus chaud derrière 2003. Cependant, des précipitations orageuses ont arrosé le périmètre de l'OU Lot et permis de retarder l'entrée en été. Le mois de juillet est caractérisé par un ensoleillement très faible et par des précipitations inégalement réparties, avec des températures qui ont beaucoup varié au fil des semaines. Août 2017 est un mois globalement chaud mais très contrasté et des précipitations essentiellement orageuses, très inégalement réparties (plus intenses à l'amont du bassin qu'à l'aval). Le mois de septembre est un mois peu ensoleillé et plutôt sec.

### 1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale

Les volumes prélevés ont été transmis à l'OU Lot par les préleveurs à l'aide du formulaire de demande des besoins pour la campagne suivante.

Les tableaux présentant un comparatif, pour chaque irrigant, entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement pour la campagne 2017 sont disponibles en annexe 5.

Le tableau suivant présente les volumes prélevés en été 2017 par unité de gestion et type de ressource comparé aux volumes autorisés.

Eté 2017	EAUX SOUTERRAINES		EAUX SUPERFICIELLES		PLAN D'EAU DECONNECTE	
	V prélevé 2017	V auto 2017	V prélevé 2017	V auto 2017	V prélevé 2017	V auto 2017
BOUDOUYSSOU	0	9 500	260 782	510 500	770 805	2 699 510
CELE			66 526	540 700	237 454	834 000
DIEGE			0	35 250	150 132	668 100
DOURDOU			30 087	121 000	19 194	160 000
LEDE	0	14 000	571 092	789 940	3 547 235	4 207 364
LEMANCE	8 600	30 000	265 871	432 930	161 822	364 100
LOT AMONT			48 271	442 772	24 002	80 800
LOT DOMANIAL AMONT		1 000	1 278 045	3 074 583	126 041	899 100
LOT DOMANIAL AVAL	120 760	268 800	13 094 731	24 601 060	1 324 562	3 504 550
THEZE	0	1 000	56 521	210 620	52 430	118 100
TRUYERE			1 593	42 000	24 200	163 000
VERS			3 760	9 500	0	0
VERT			8 505	92 800	27 350	56 200

Afin d'analyser au mieux les données ci-dessus, le tableau suivant montre le taux de retour des volumes prélevés par unité de gestion et type de ressource.

Taux de retour V prélevé 2017	EAUX SOUTERRAINES	EAUX SUPERFICIELLES	PLAN D'EAU DECONNECTE
BOUDOUYSSOU	33%	62%	55%
CELE		76%	57%
DIEGE		38%	60%
DOURDOU		78%	70%
LEDE	50%	66%	63%
LEMANCE	100%	79%	56%
LOT AMONT		41%	89%
LOT DOMANIAL AMONT	0%	69%	62%
LOT DOMANIAL AVAL	57%	68%	49%
THEZE	100%	68%	45%
TRUYERE		67%	82%
VERS		80%	
VERT		58%	50%

## 2- Préparation et déroulé de la campagne estivale

En fin d'année 2016, des publications ont été faites dans les journaux agricoles des différents départements de l'OU Lot pour sensibiliser les préleveurs-irrigants à la nécessité d'effectuer une demande d'autorisation de prélèvement pour l'année à venir auprès de leur Organisme Unique référent.

Le 20 décembre 2016, un courrier a été adressé à chaque préleveur connu de l'OU du sous-bassin Lot accompagné de formulaires d'enquête des besoins et de recensement des volumes prélevés pré-remplis

Le 1<sup>er</sup> février 2017, les préleveurs n'ayant pas retourné leurs demandes d'autorisation ont été relancés par mail et par courrier.

En 2017, la somme des demandes exprimées, en période d'étiage, par les préleveurs dépassaient le volume autorisé dans l'AUP en eaux superficielles sur 2 unités de gestion : le Dourdou et le Vers.

Les règles de répartition adoptées par l'Organisme Unique Lot ont donc dû être mises en œuvre sur ces bassins.

En 2017, comme les années précédentes, les Chambres d'Agriculture du Lot et de l'Aveyron ont animé la mise en place de tours d'eau sur les bassins de la Thèze, du Vert, de la Diège et du Dourdou afin de limiter les pressions dues aux prélèvements sur ces cours d'eau.

## 3- Mesures de crise prises durant la campagne

Les Chambres d'Agriculture du Lot et du Lot-et-Garonne ont mis en ligne sur leurs sites internet les cartes ou les arrêtés de restrictions afin d'en informer les irrigants en cours de campagne.

Pendant la campagne d'irrigation, des bulletins d'information hebdomadaires ont été publiés contenant notamment :

- des conseils sur l'irrigation des cultures, basés sur les stades végétatifs, les relevés météorologiques et les sondes tensiométriques (état de l'eau dans le sol) des parcelles de référence, selon le protocole de gestion ;
- l'état de l'hydrologie ;
- les mesures de restriction.

Le tableau suivant présente la chronologie des restrictions prises dans chacun des départements de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot durant l'été 2017. Sur les bassins de la Diège et du Dourdou, les tours d'eau de niveau 1 sont mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> juin quelque soit la climatologie de l'année.

## État des restrictions de prélèvements sur les cours d'eau et les nappes sur le périmètre de l'OU Lot

Légende :

	Pas de restriction
	30 %
	50 %
	Interdiction totale des prélèvements (sauf dérogations prévues à l'article 5)

Département	Cours d'eau	Juin				Juillet				Août					Septembre			Commentaires
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	5	1	2	3	
Aveyron	Diège	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	30%	Sous condition tour d'eau
	Dourdou	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	30%	30%	Sous condition tour d'eau
	Affluents Lot aval	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	30%	30%	30%	30%	
	Affluents Lot amont	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	30%	
	Lot	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
Cantal	Truyère amont	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
Dordogne	Lémance	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
Lot	Lot	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
	Petits affluents du Lot (cf annexe arrêté)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
	Thèze	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	Sous condition tour d'eau
	Vert aval et Masse	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	Sous condition tour d'eau
	Vert amont	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	Sous condition tour d'eau
	Vers et Rauze	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
	Sagne (sous-bassin du Célé)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
	Bervezou / Drauzou / Veyre	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
Lot-et-Garonne	Célé	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
	Lède non réalimentée	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
	Lède réalimentée	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
	Lémance non réalimentée	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
	Lémance réalimentée	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
	Thèze	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	Sous condition tour d'eau
	Boudouyssou non réalimenté (yc Tancanne)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
	Boudouyssou réalimenté	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
Affluents du Lot non réalimentés	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%		
Tarn-et-Garonne	Lot	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
	Tancanne	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	

#### 4- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau

L'Organisme Unique Lot n'a été informé d'aucun incident ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.



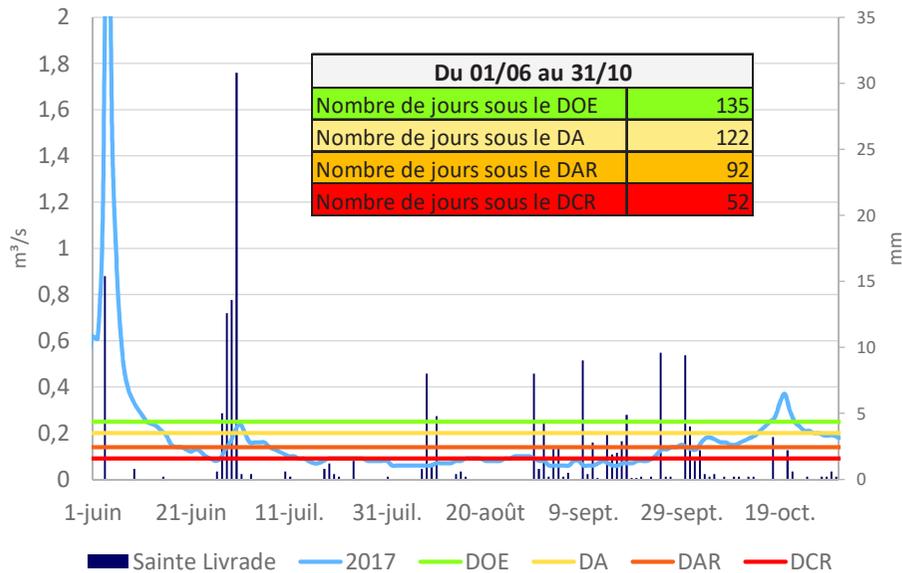
# Organisme Unique de sous-bassin Lot

## Périmètre Élémentaire : Lède

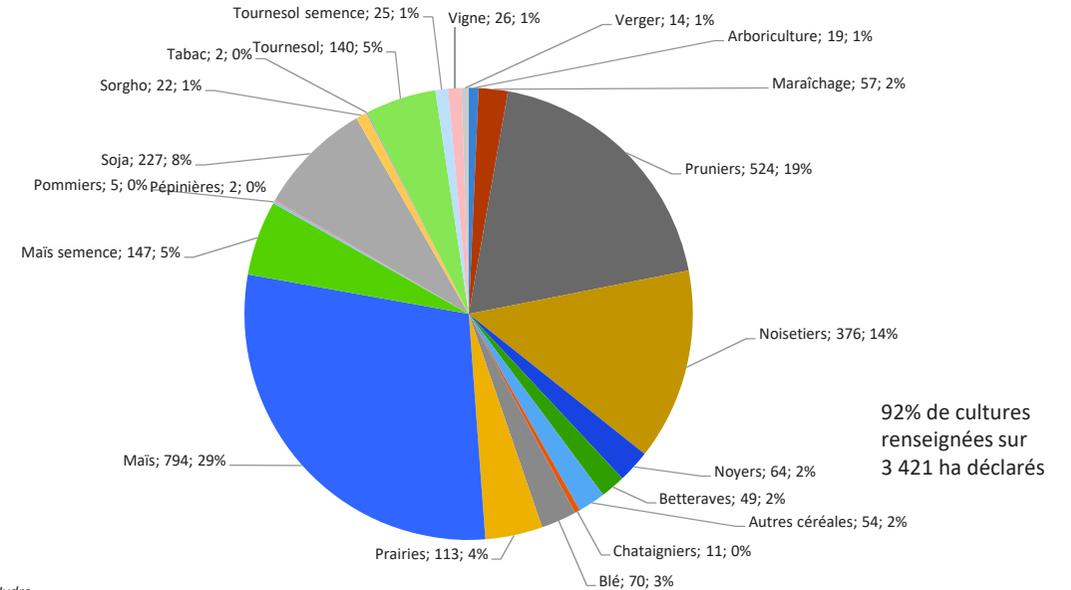
# Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2017

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

### Débits mesurés à Casseneuil (Lède)



### LEDE



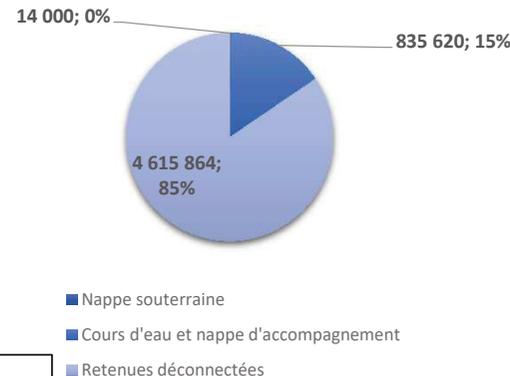
Source : Banque Hydro

### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 29 juin 2017

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	74
Nombre de lieux de pompages déclarés	98
Surface irrigable (ha)	834
Débit autorisé total (m3/h)	3 335
Volume autorisé total (m3)	835 620
Volume prélevé total (m3)	625 967

### Répartition des volumes par type de ressource

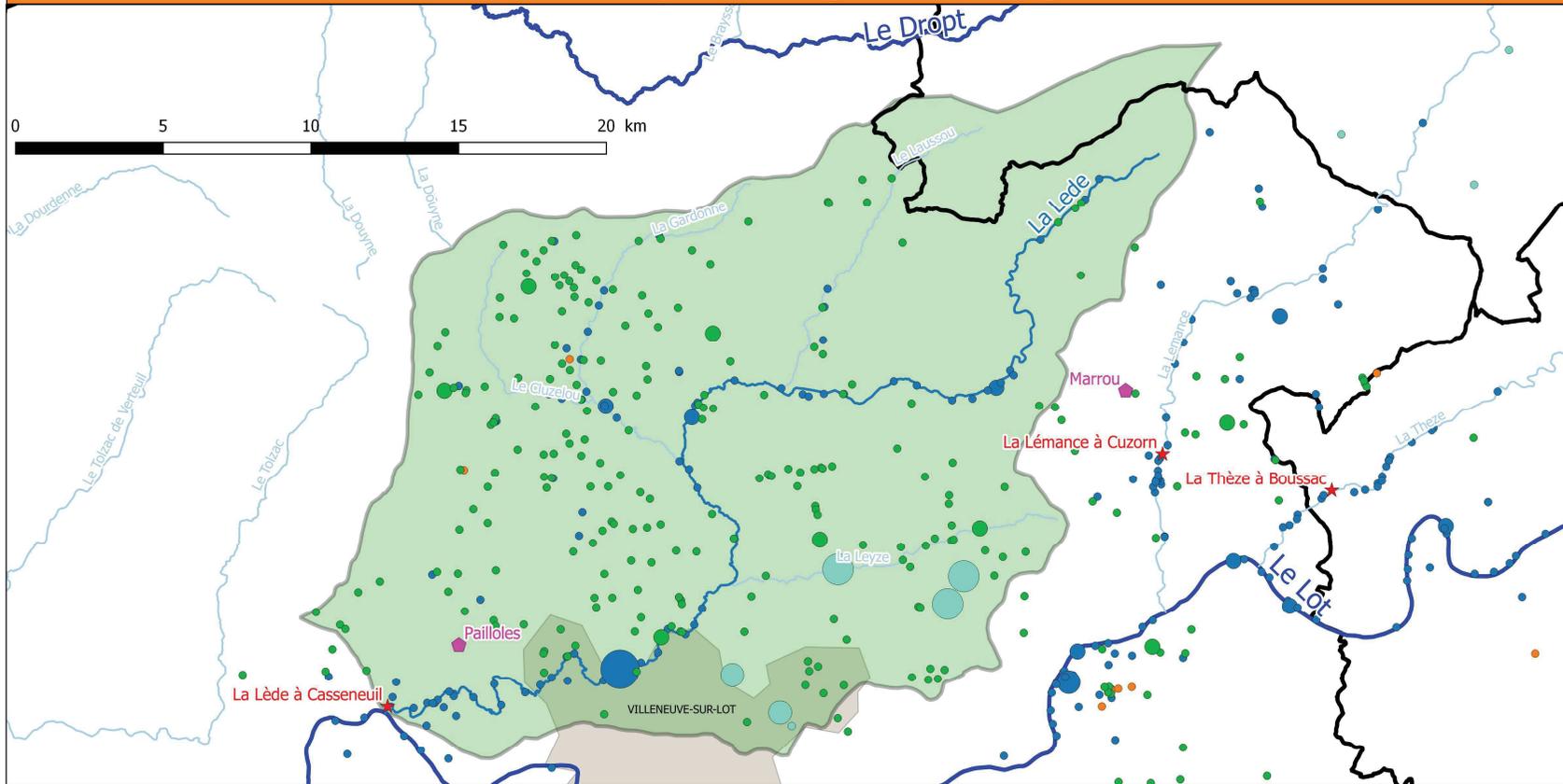


**Plan Annuel de Répartition : Rappel :** il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Pailloles pour un volume autorisé d'environ 45 000 m3.

**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 45 680 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

233 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 4,24 Mm3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

#### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 42000
- 42000 - 84000
- 84000 - 126000
- 126000 - 168000
- 168000 - 210000

#### Prélèvements en nappe

- 0 - 35000
- 35000 - 72000

#### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 32000
- 32000 - 64000
- 64000 - 96000
- 96000 - 128000
- 128000 - 160000

#### Prélèvements en réseaux collectifs

- 0 - 125000
- 125000 - 250000
- 250000 - 370000
- 370000 - 495000
- 495000 - 620000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

1 007 580 m<sup>3</sup>  
**en cours d'eau et nappe d'accompagnement** dont  
 873 800 m<sup>3</sup> pour du remplissage de plans d'eau,  
 84 680 m<sup>3</sup> pour de l'irrigation de printemps  
 et 49 100 m<sup>3</sup> pour de l'antigel

288 600 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
 DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
 l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

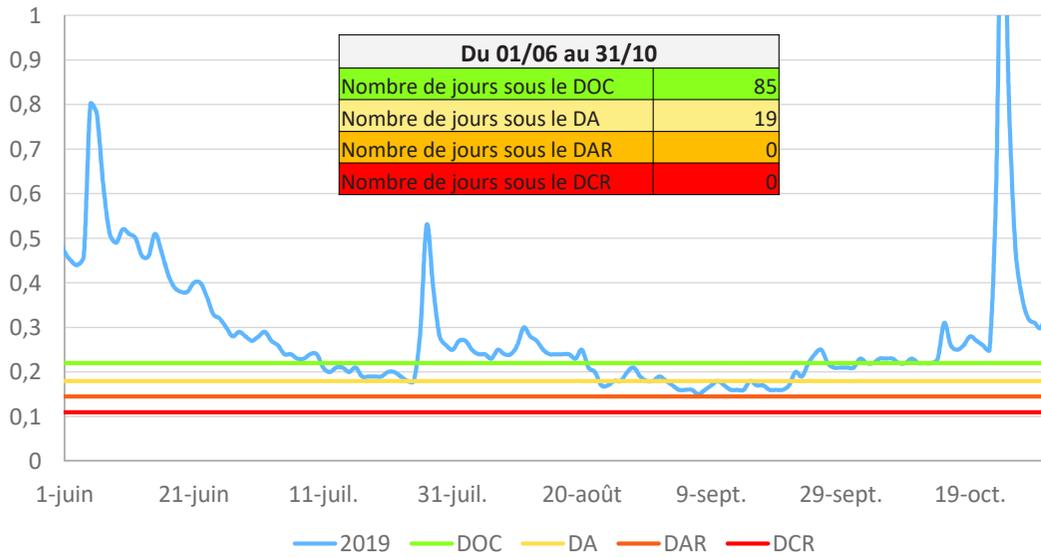


# Organisme Unique de sous-bassin Lot

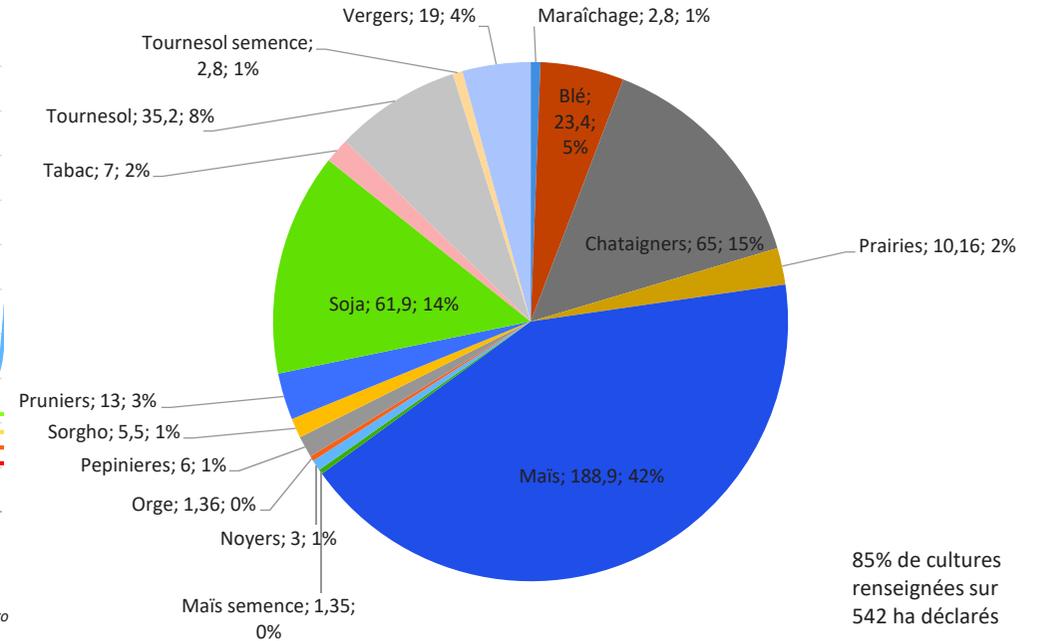
## Périmètre Élémentaire : Lémance

# Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2017

Débits mesurés à Cuzorn (Lémance)



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



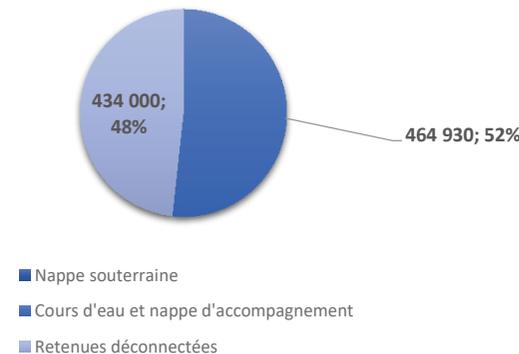
## Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2017

### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	28
Nombre de lieux de pompages déclarés	45
Surface irrigable déclarée (ha)	285
Débit autorisé total (m3/h)	1 563
Volume autorisé total (m3)	464 930
Volume prélevé total (m3)	273 247

21 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 364 000 m3

Répartition des volumes par type de ressource



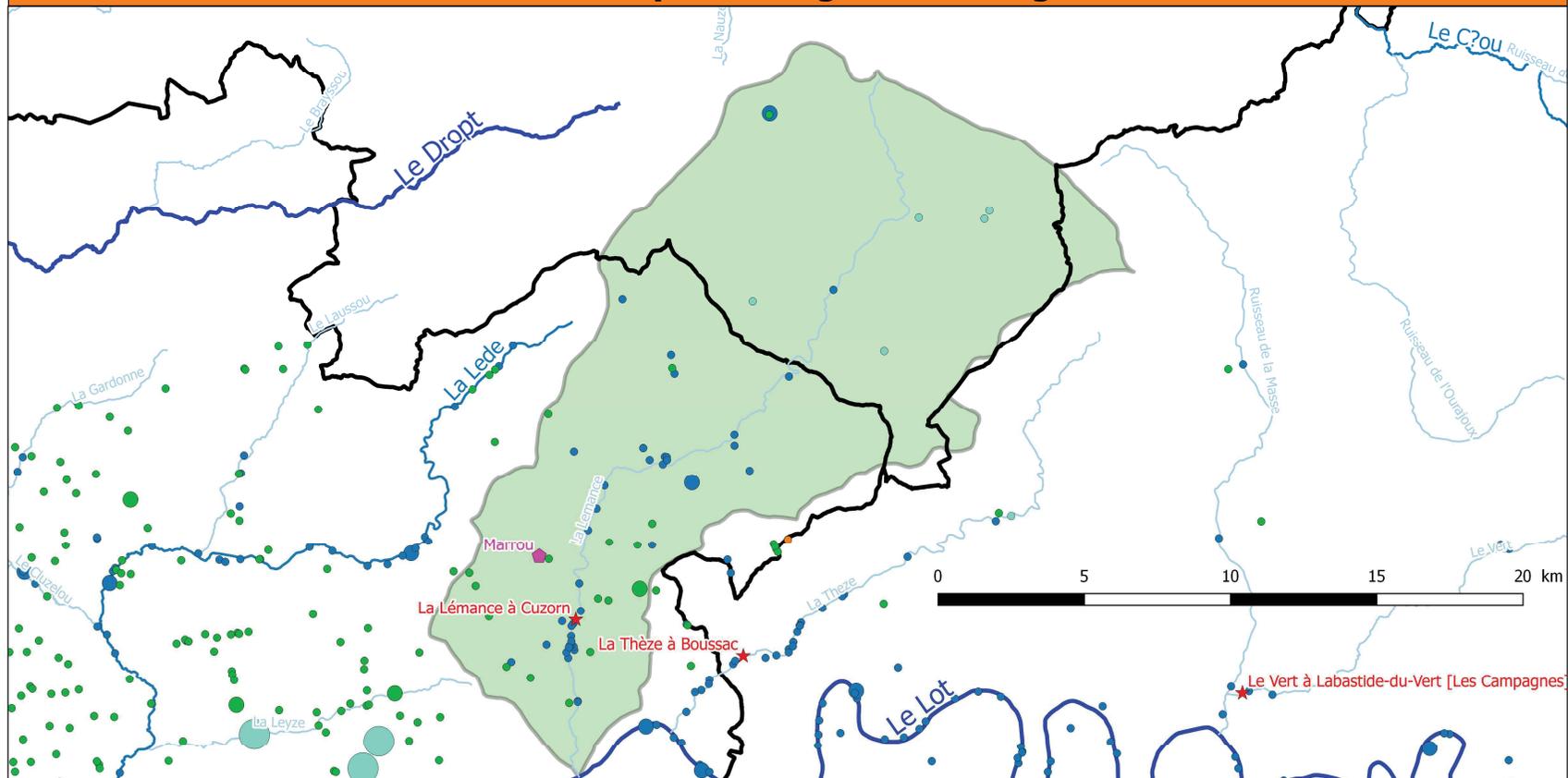
### Plan Annuel de Répartition :

**Rappel :** il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Marrou pour un volume autorisé d'environ 270 000 m3.

**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 46 105 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 42000
- 42000 - 84000
- 84000 - 126000
- 126000 - 168000
- 168000 - 210000

### Prélèvements en nappe

- 0 - 35000
- 35000 - 72000

### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 32000
- 32000 - 64000
- 64000 - 96000
- 96000 - 128000
- 128000 - 160000

### Prélèvements en réseaux collectifs

- 0 - 125000
- 125000 - 250000
- 250000 - 370000
- 370000 - 495000
- 495000 - 620000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

44 300 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 38 000 m<sup>3</sup> pour du remplissage de plans d'eau et 6 300 m<sup>3</sup> pour de l'irrigation de printemps

500 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

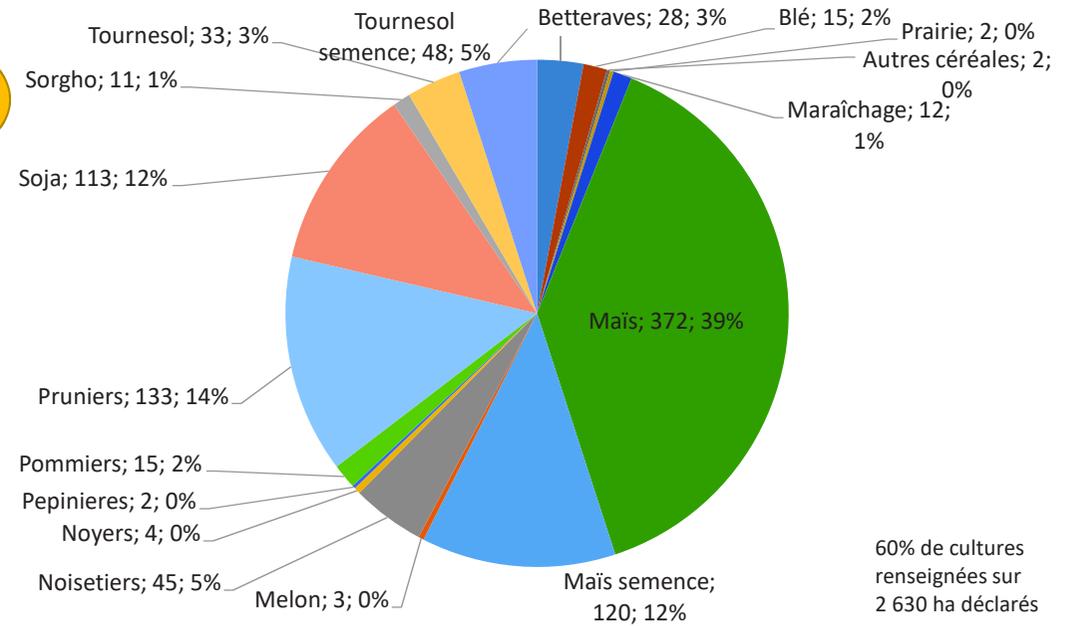
Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

La Tancanne à Auradou (47)	
Date d'observation	Observation
26/06/2017	Ecoulement visible faible
03/07/2017	Ecoulement visible faible
10/07/2017	Ecoulement visible faible
25/07/2017	Ecoulement visible faible
08/08/2017	Ecoulement visible faible
24/08/2017	Ecoulement visible faible
25/09/2017	Ecoulement visible faible
25/10/2017	Ecoulement visible faible

Source : OFB

**A noter :**  
Station du réseau de suivi ONDE 47

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

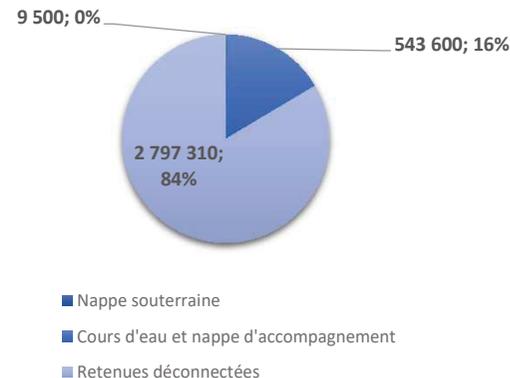


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	34
Nombre de lieux de pompages déclarés	45
Surface irrigable déclarée (ha)	367
Débit autorisé total (m3/h)	1 647
Volume autorisé total (m3)	543 600
Volume prélevé total (m3)	293 838

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

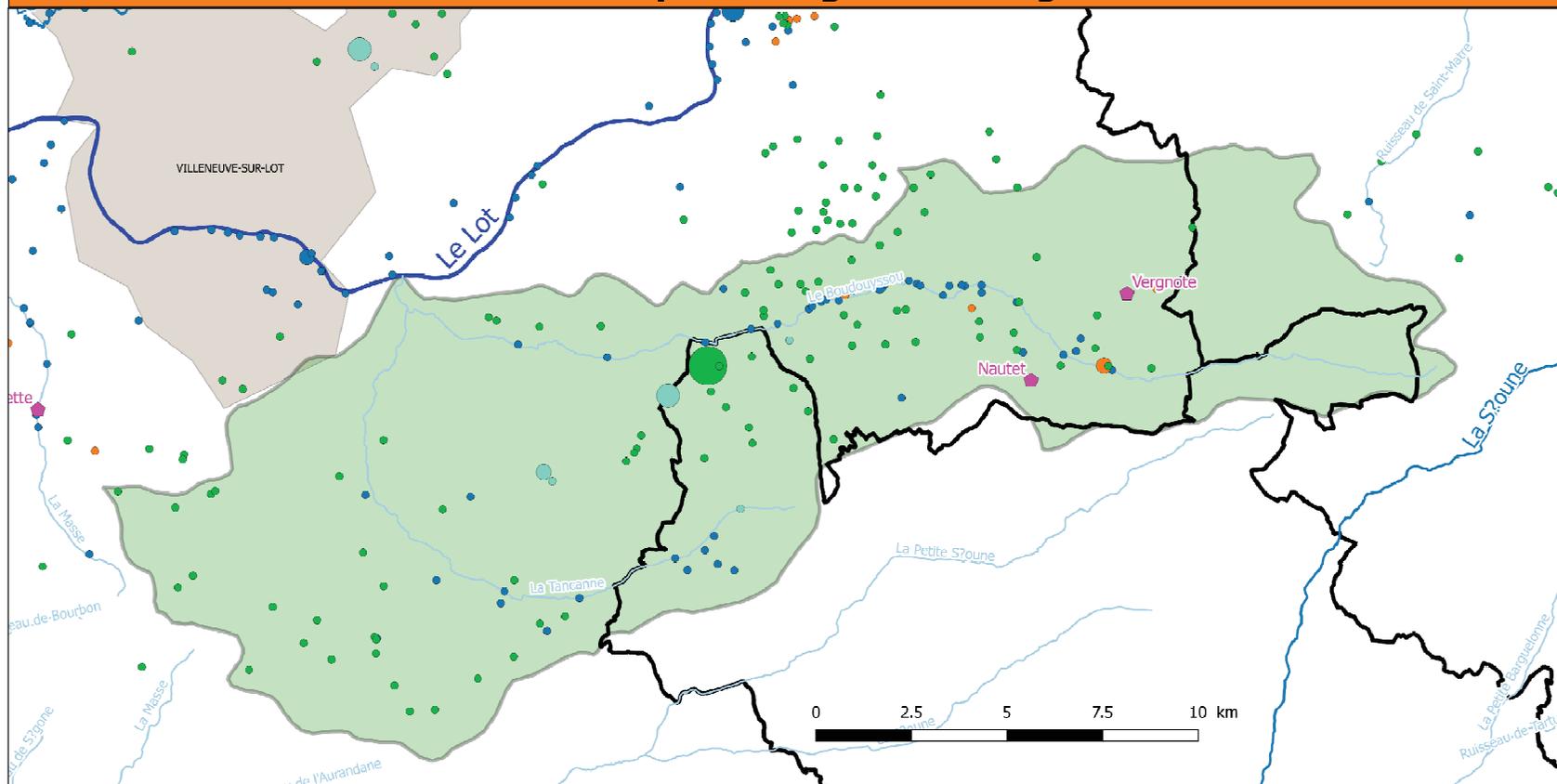
**Rappel :** il existe une zone réalimentée en aval des retenues de Vergnote et Nautet pour un volume autorisé d'environ 545 000 m3.

**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 60 950 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

101 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 2,7 Mm3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

#### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 42000
- 42000 - 84000
- 84000 - 126000
- 126000 - 168000
- 168000 - 210000

#### Prélèvements en nappe

- 0 - 35000
- 35000 - 72000

#### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 32000
- 32000 - 64000
- 64000 - 96000
- 96000 - 128000
- 128000 - 160000

#### Prélèvements en réseaux collectifs

- 0 - 125000
- 125000 - 250000
- 250000 - 370000
- 370000 - 495000
- 495000 - 620000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

275 400 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 224 600 m<sup>3</sup> pour du remplissage de plans d'eau et 50 800 m<sup>3</sup> pour de l'irrigation de printemps

145 000 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

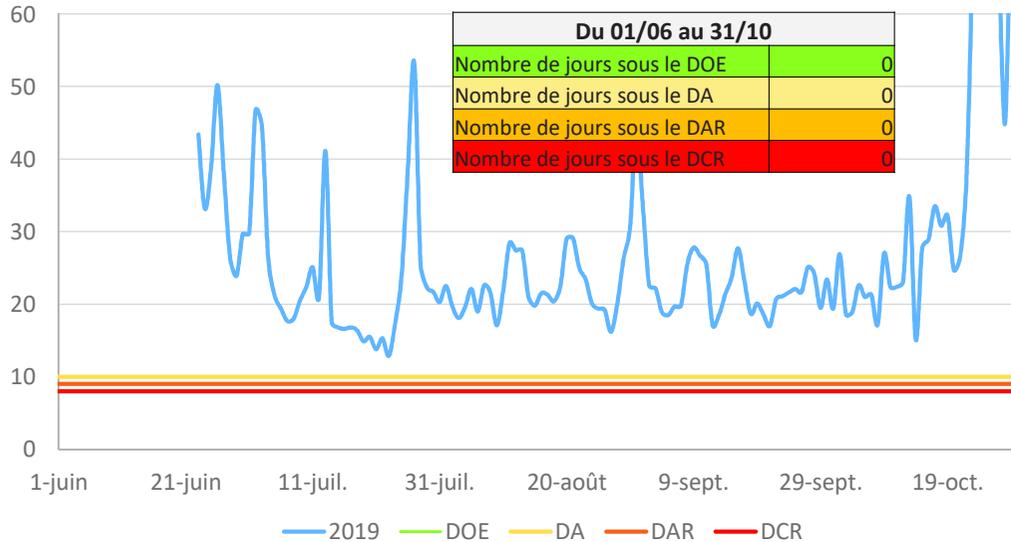


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

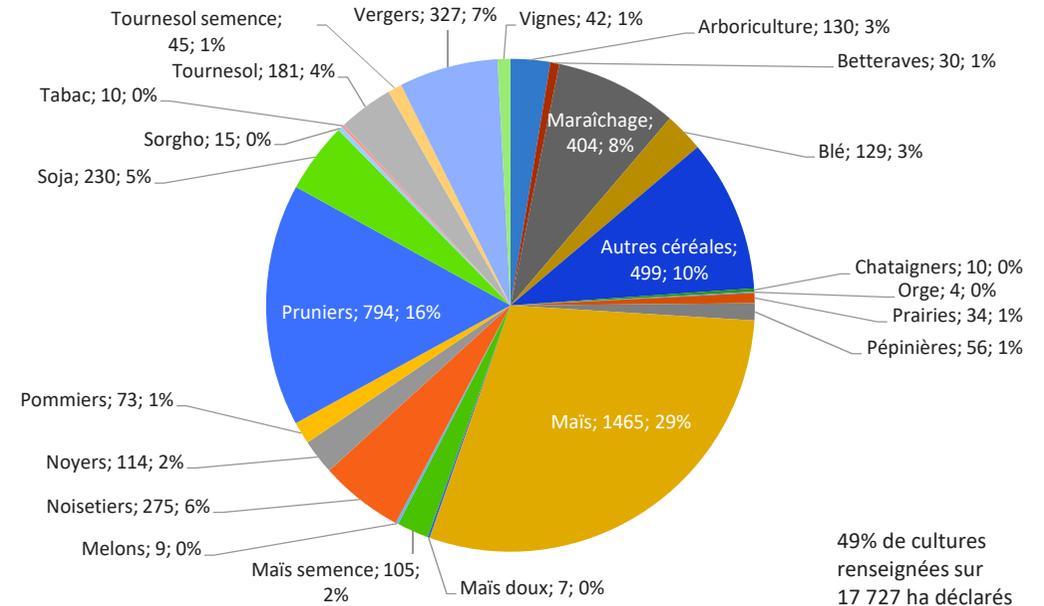
Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

### Débits mesurés à Aiguillon (Lot domanial aval)



Source : Banque Hydro

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



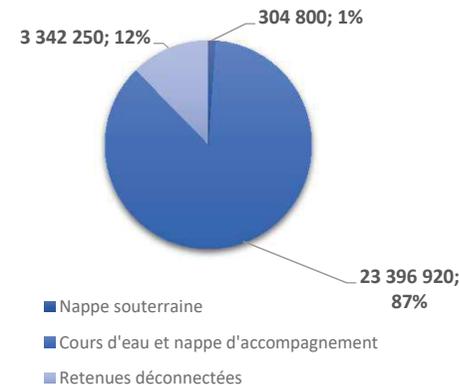
### Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2017

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	305
Nombre de lieux de pompages déclarés	534
Surface irrigable déclarée (ha)	16 290
Débit autorisé total (m3/h)	43 139
Volume autorisé total (m3)	23 396 920
Volume prélevé total (m3)	17 780 240

133 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 3,5Mm3

### Répartition des volumes par type de ressource



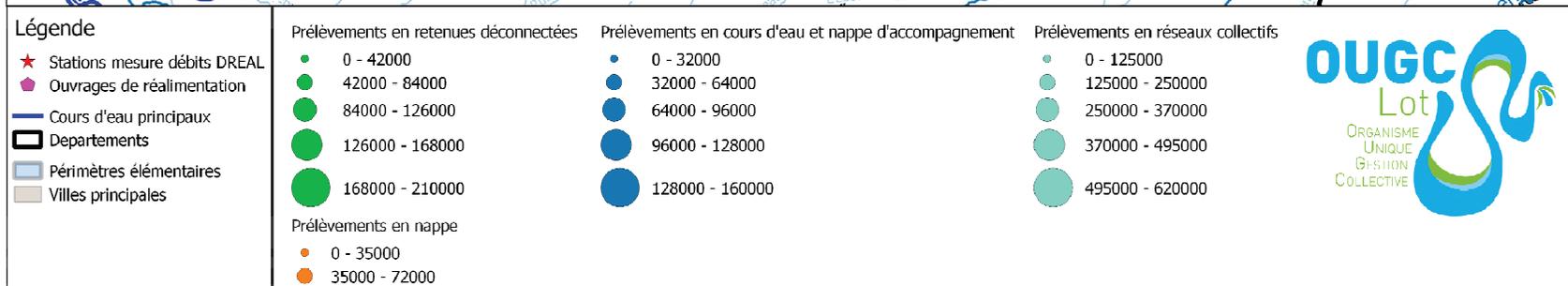
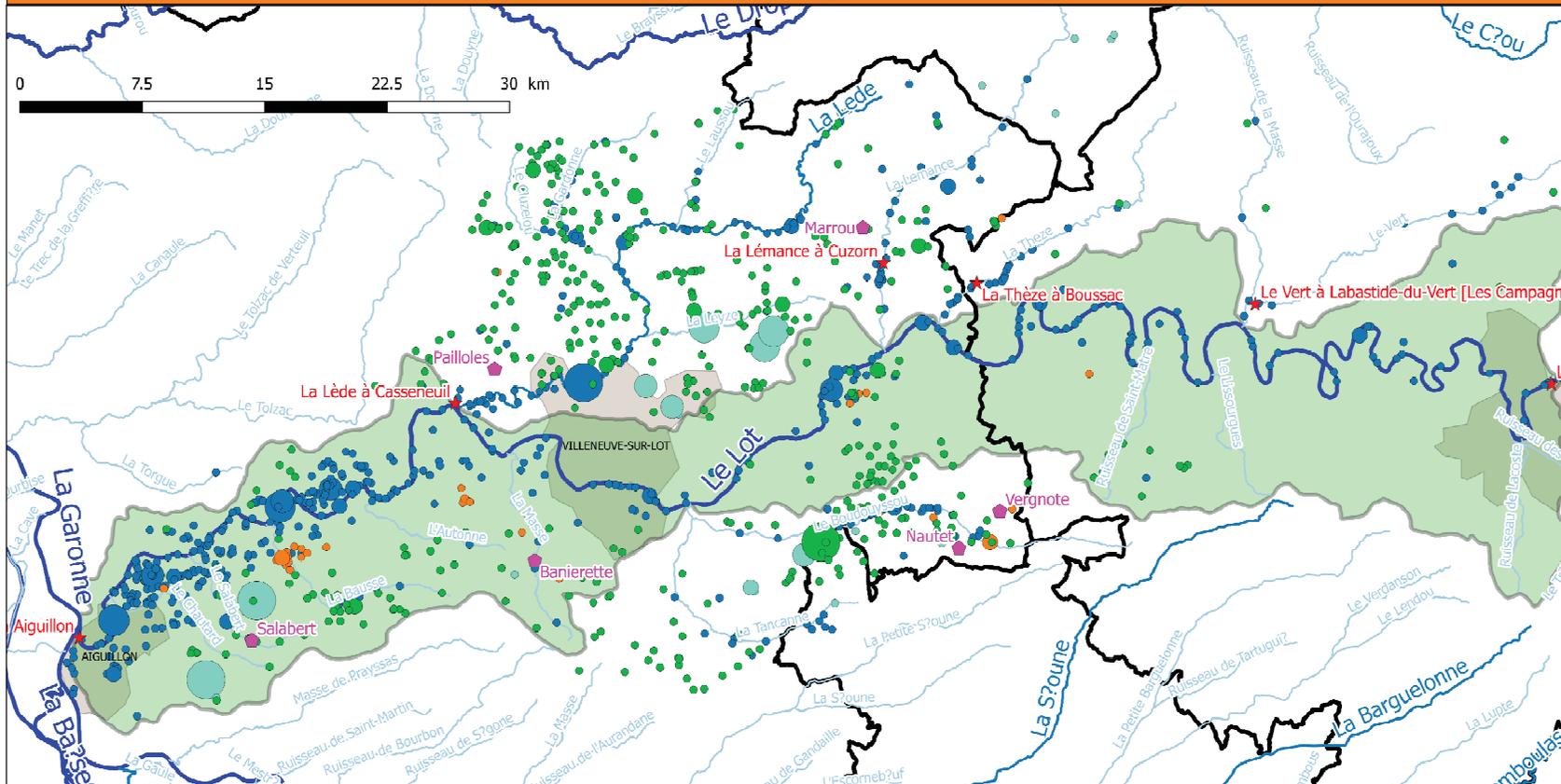
### Plan Annuel de Répartition :

Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 690 767 m3.

**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 309 233 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

# Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

2,7 Mm3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont environ 675 000 m3 pour du remplissage de plans d'eau, 1,7 Mm3 pour de l'irrigation de printemps et plus de 292 000 m3 pour de l'antigel

459 600m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**  
**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9  
 Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

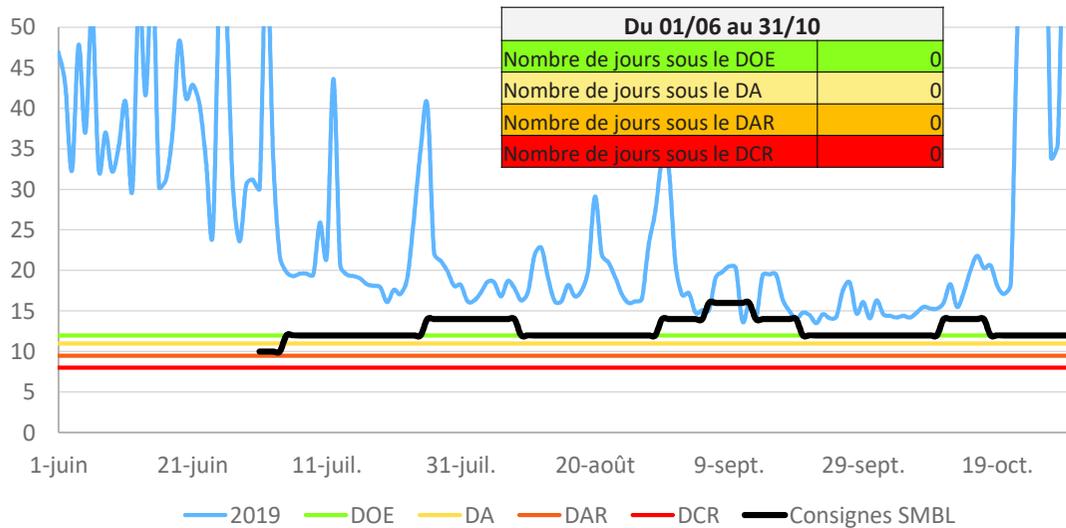


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
 DU DEVELOPPEMENT DURABLE

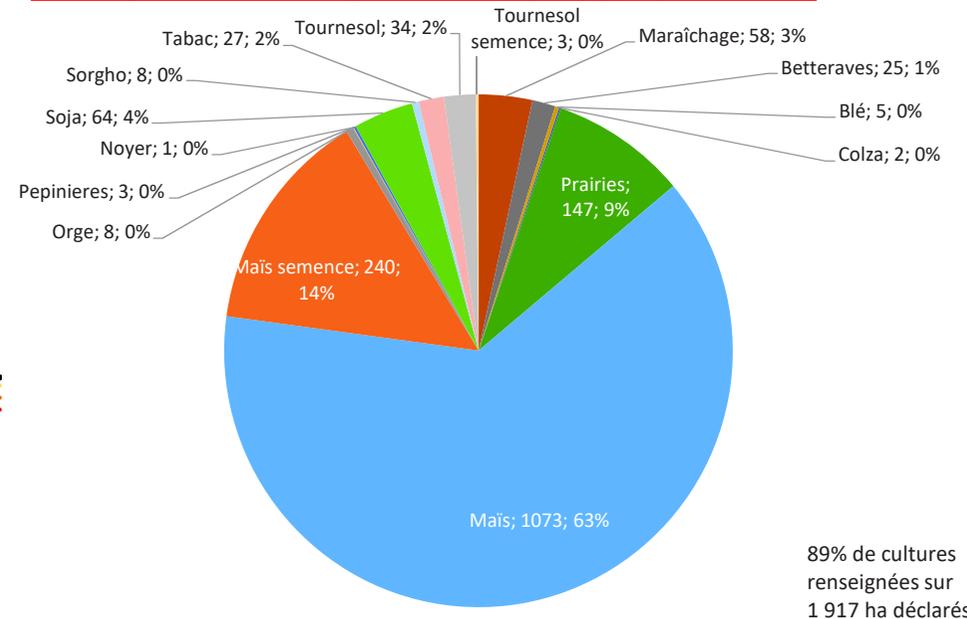
Avec le soutien financier de  
 l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

### Débits mesurés à Cahors (Lot domanial amont)



Source : Banque Hydro

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



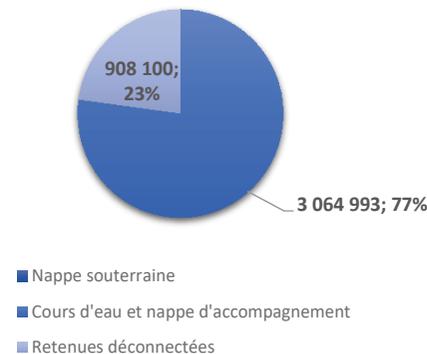
### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

#### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	119
Nombre de lieux de pompages déclarés	225
Surface irrigable déclarée (ha)	1 584
Débit autorisé total (m3/h)	8 803
Volume autorisé total (m3)	3 064 993
Volume prélevé total (m3)	1 614 043

53 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 0,9 Mm3

#### Répartition des volumes par type de ressource



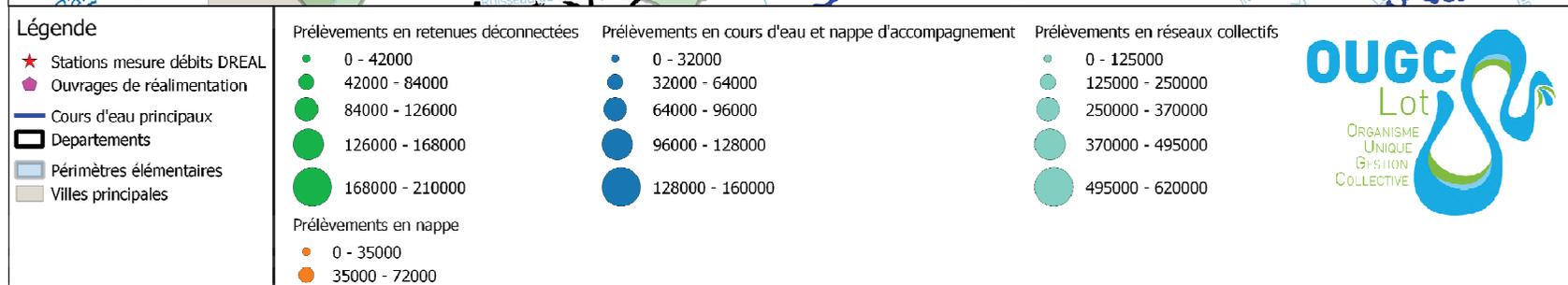
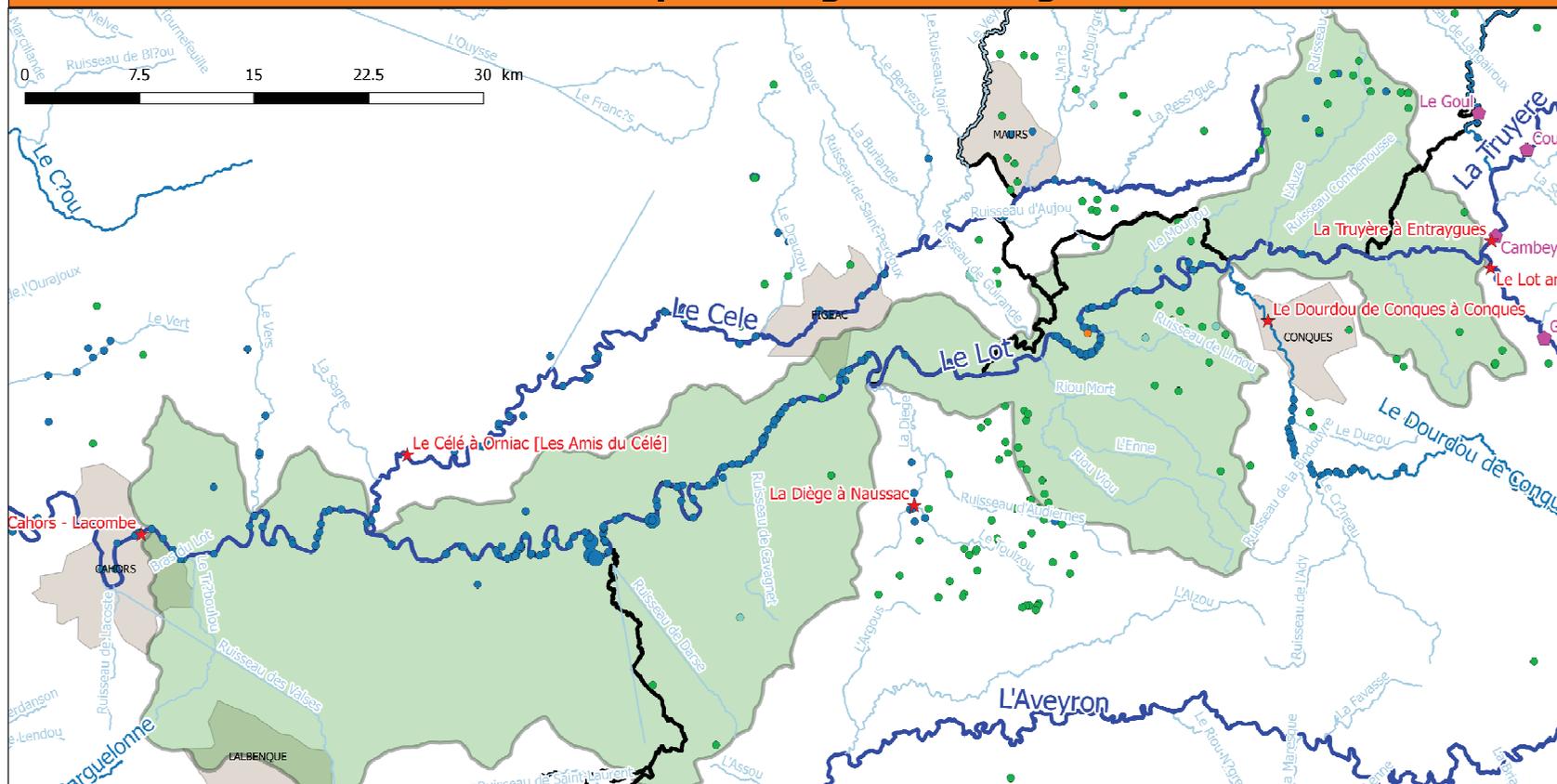
#### Plan Annuel de Répartition :

Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 690 767 m3.

**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 309 233 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

173 480 Mm3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 1 000 m3 pour du remplissage de plans d'eau, 172 480 m3 pour de l'irrigation de printemps

16 000 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

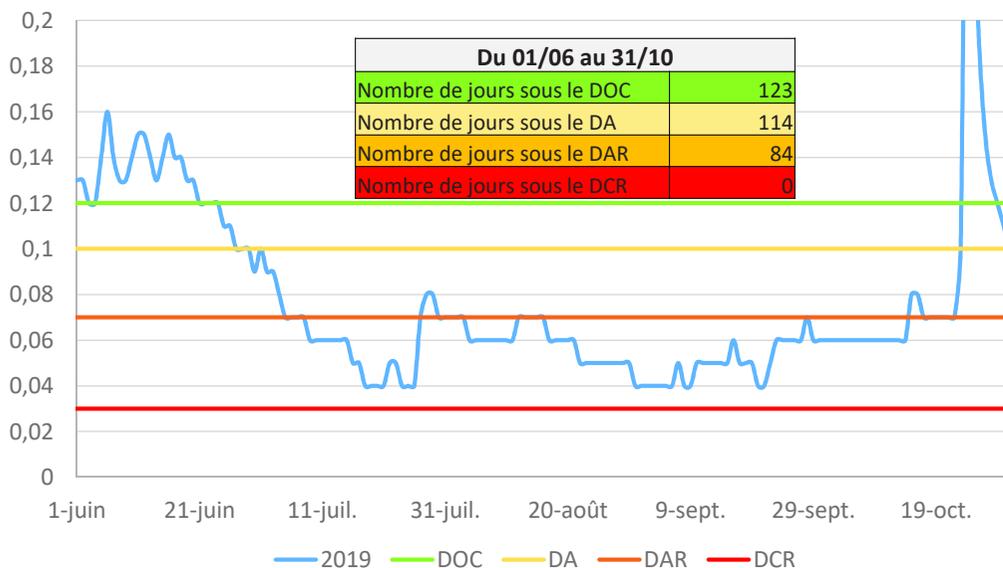


AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

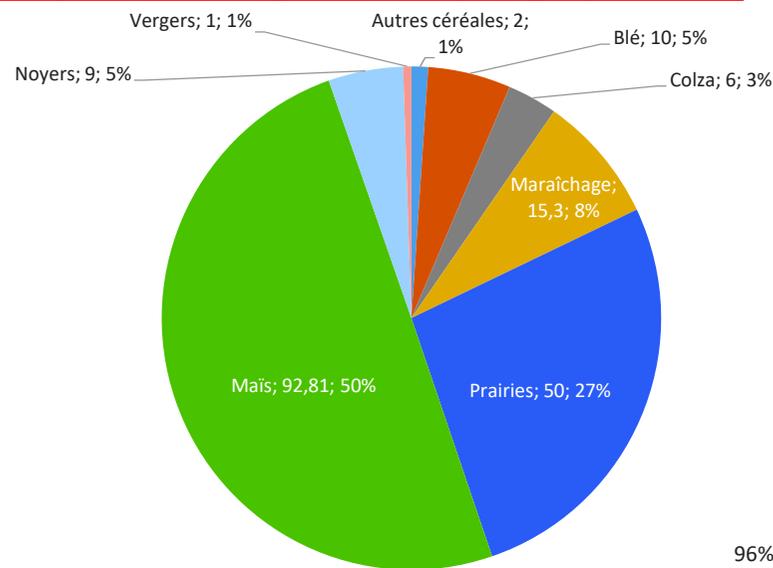
Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

### Débits mesurés à Boussac (Thèze)



Source : Banque Hydro

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



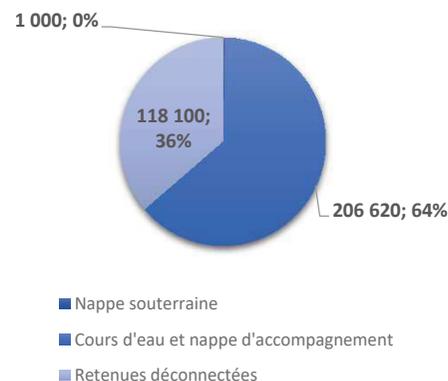
96% de cultures renseignées sur 244 ha déclarés

### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

#### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	24
Nombre de lieux de pompages déclarés	32
Surface irrigable déclarée (ha)	166
Débit autorisé total (m3/h)	1 053
Volume autorisé total (m3)	206 620
Volume prélevé total (m3)	53 256

#### Répartition des volumes par type de ressource



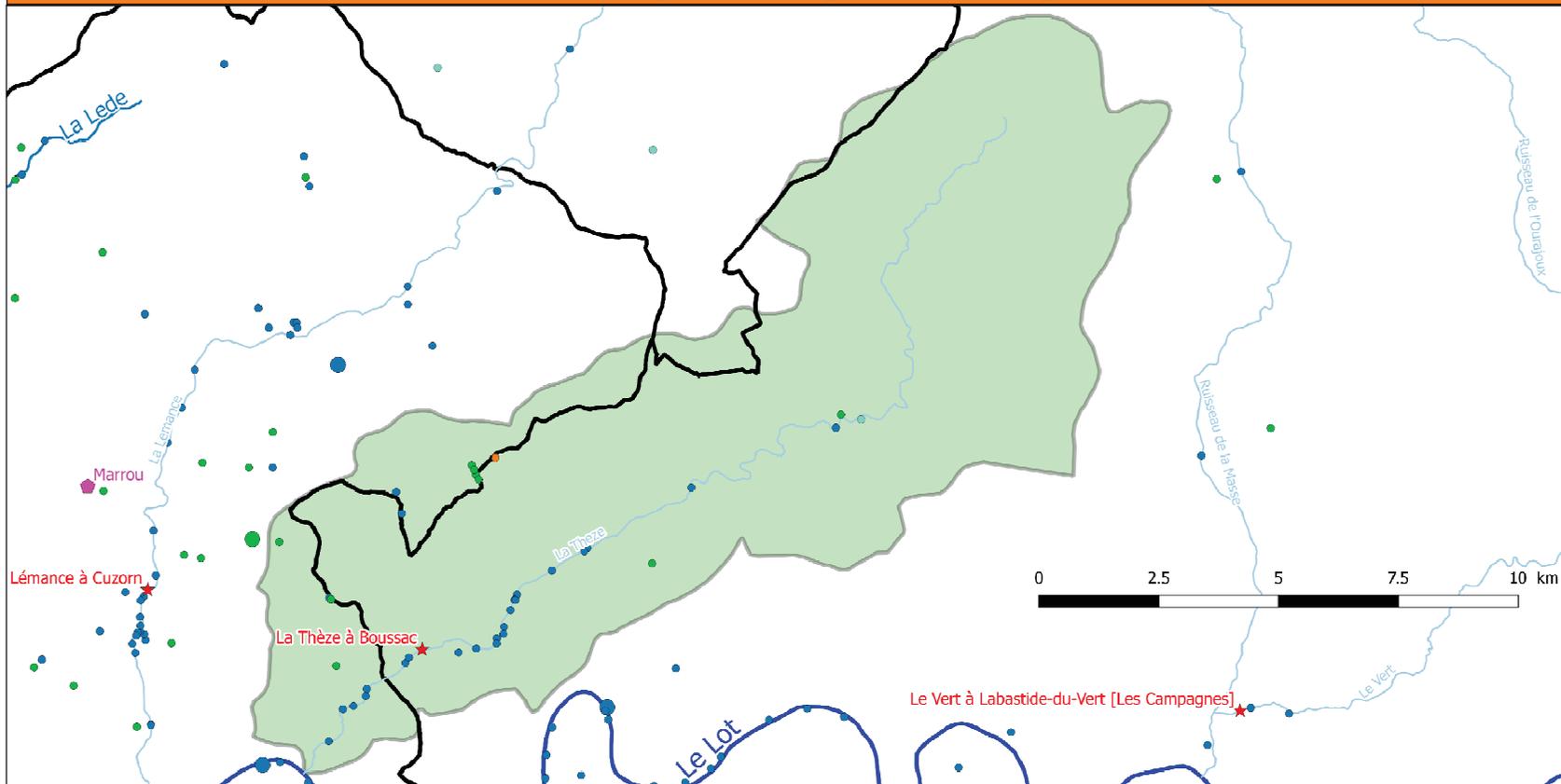
**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 22 620 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

#### Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

11 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 118 100 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 42000
- 42000 - 84000
- 84000 - 126000
- 126000 - 168000
- 168000 - 210000

### Prélèvements en nappe

- 0 - 35000
- 35000 - 72000

### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 32000
- 32000 - 64000
- 64000 - 96000
- 96000 - 128000
- 128000 - 160000

### Prélèvements en réseaux collectifs

- 0 - 125000
- 125000 - 250000
- 250000 - 370000
- 370000 - 495000
- 495000 - 620000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

5 000 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 2 500 m<sup>3</sup> pour du remplissage de plans d'eau et 2 500 m<sup>3</sup> pour de l'irrigation de printemps

20 000 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

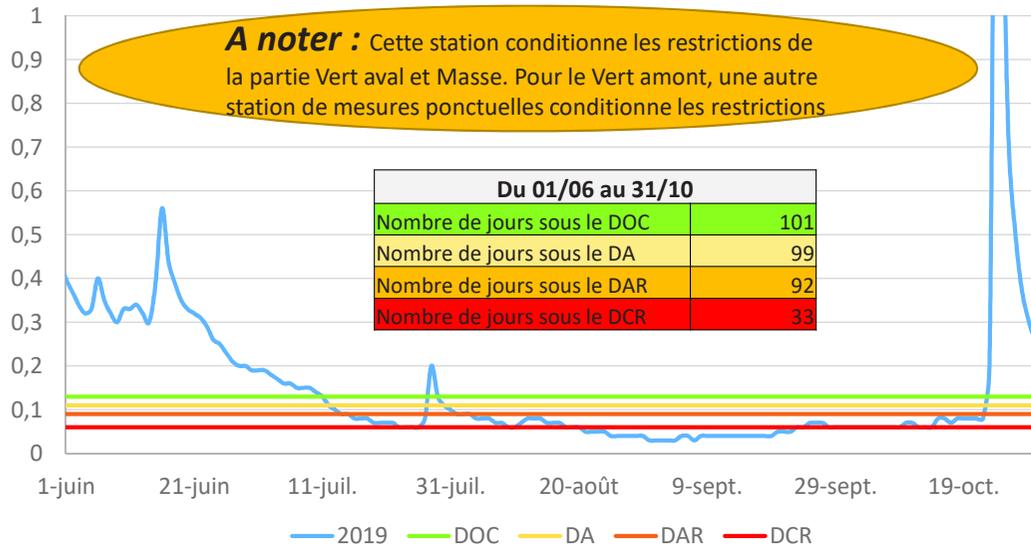


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

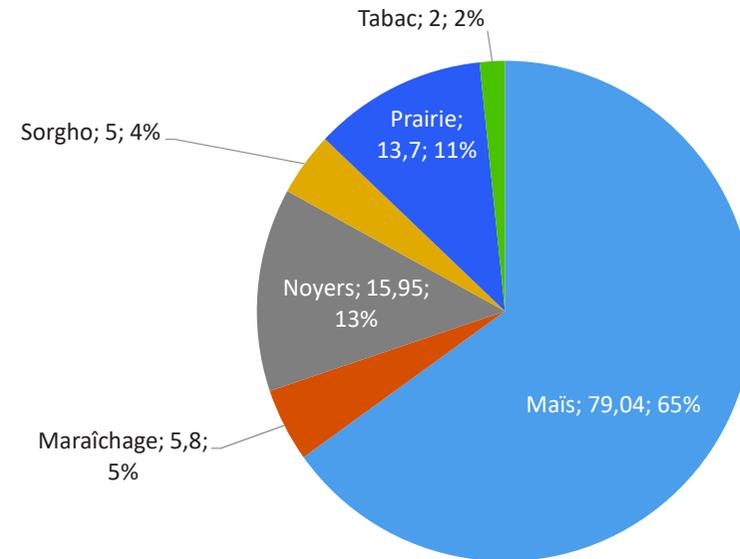
Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

### Débits mesurés à Labastide du Vert (Vert)



Source : Banque Hydro

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



99% de cultures renseignées sur 118 ha déclarés

### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

#### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	15
Nombre de lieux de pompages déclarés	20
Surface irrigable déclarée (ha)	95
Débit autorisé total (m3/h)	479
Volume autorisé total (m3)	105 700
Volume prélevé total (m3)	15 695

#### Répartition des volumes par type de ressource



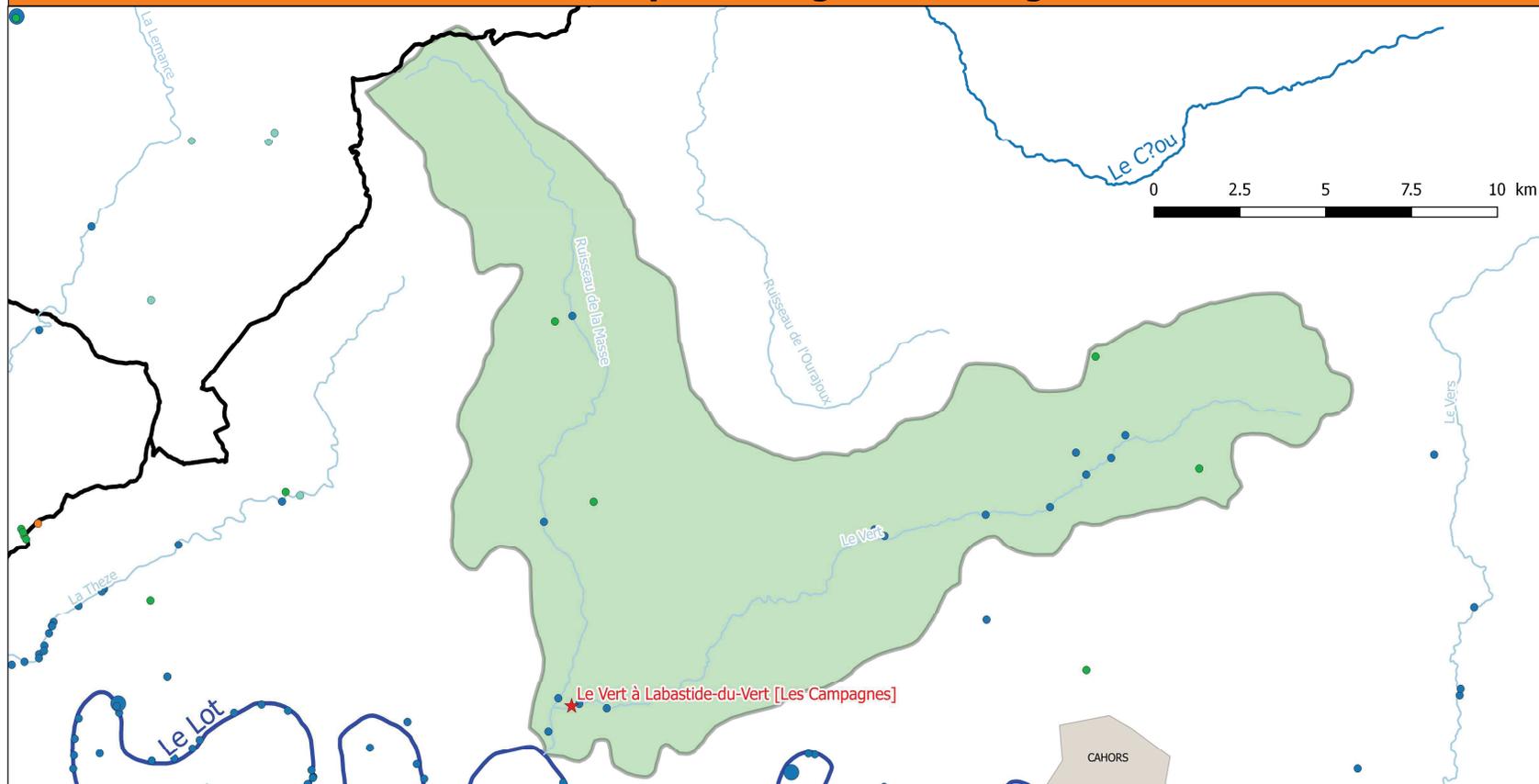
**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 8 500 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

#### Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte. Ils sont divisés en 2 zones : Vert amont + Vert aval Masse

6 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 56 200 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 42000
- 42000 - 84000
- 84000 - 126000
- 126000 - 168000
- 168000 - 210000

### Prélèvements en nappe

- 0 - 35000
- 35000 - 72000

### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 32000
- 32000 - 64000
- 64000 - 96000
- 96000 - 128000
- 128000 - 160000

### Prélèvements en réseaux collectifs

- 0 - 125000
- 125000 - 250000
- 250000 - 370000
- 370000 - 495000
- 495000 - 620000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

1 400 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

900 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-été

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

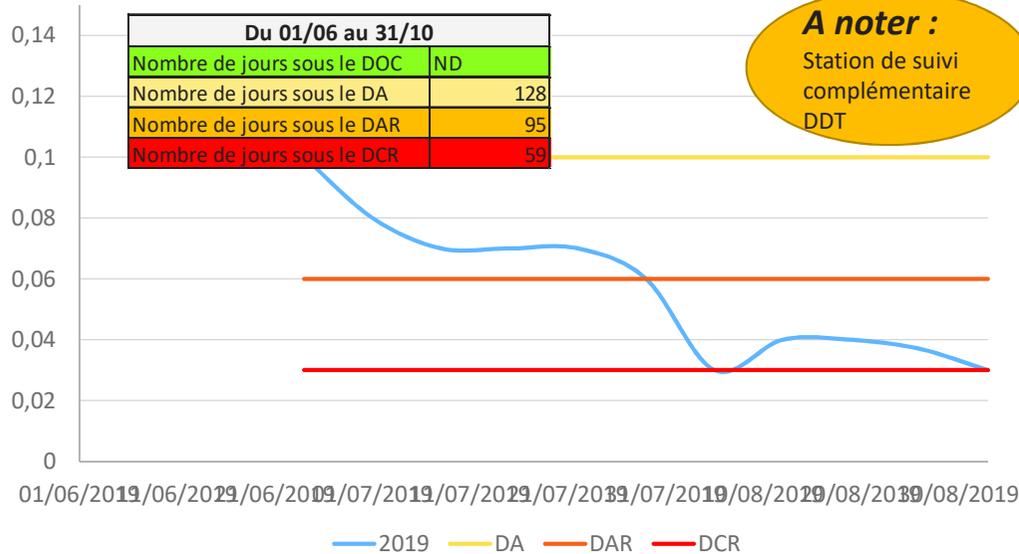


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

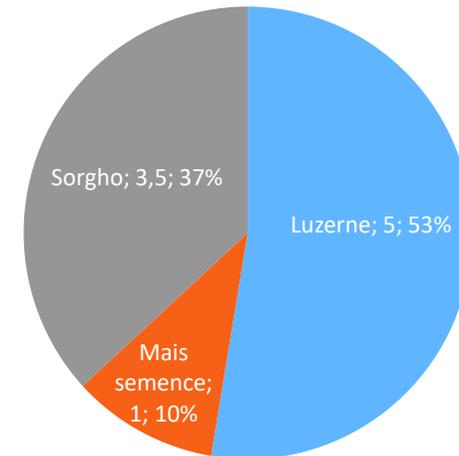
Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits observés à Vers (Vers)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



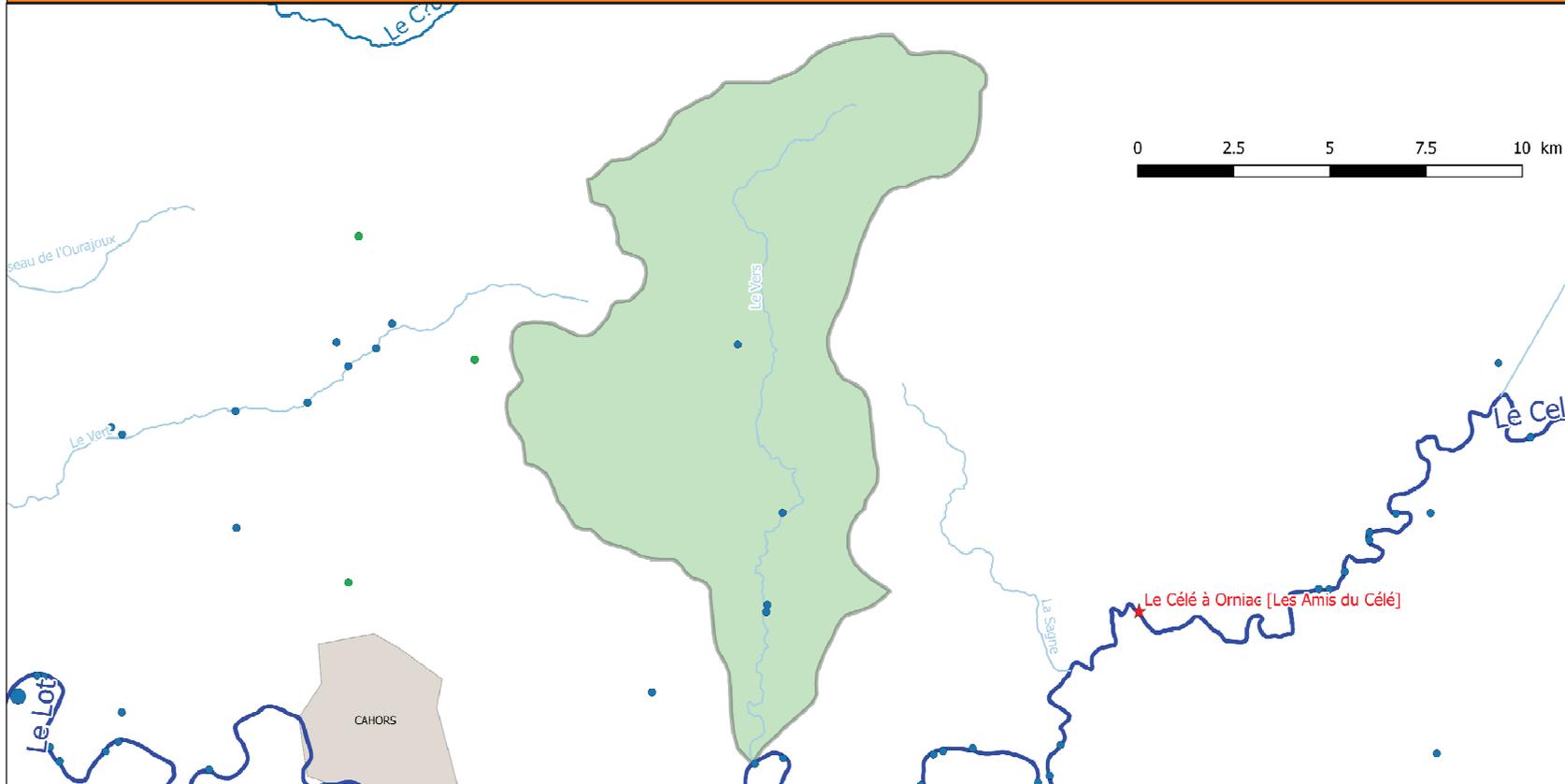
100% de cultures  
renseignées sur  
10 ha déclarés

Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

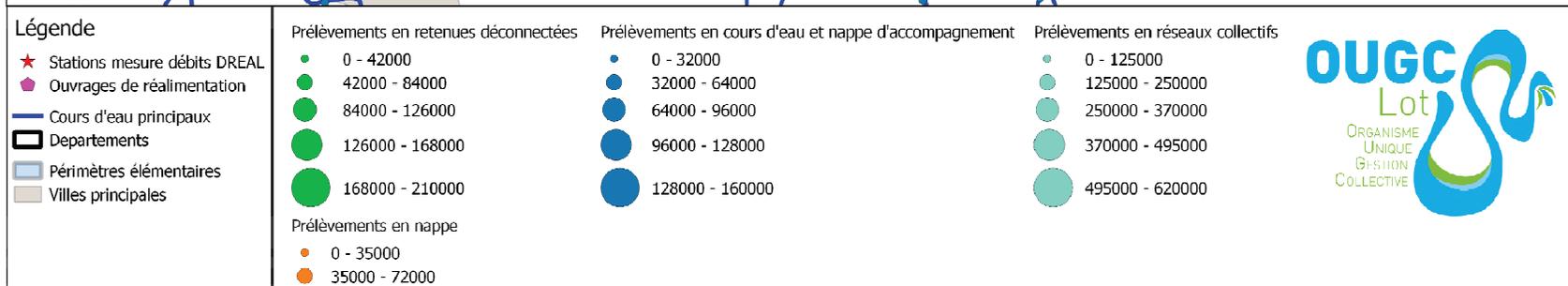
Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	4
Nombre de lieux de pompages déclarés	5
Surface irrigable déclarée (ha)	10
Débit autorisé total (m3/h)	200
Volume autorisé total (m3)	9 840
Volume prélevé total (m3)	3 760

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

3 000 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps



**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

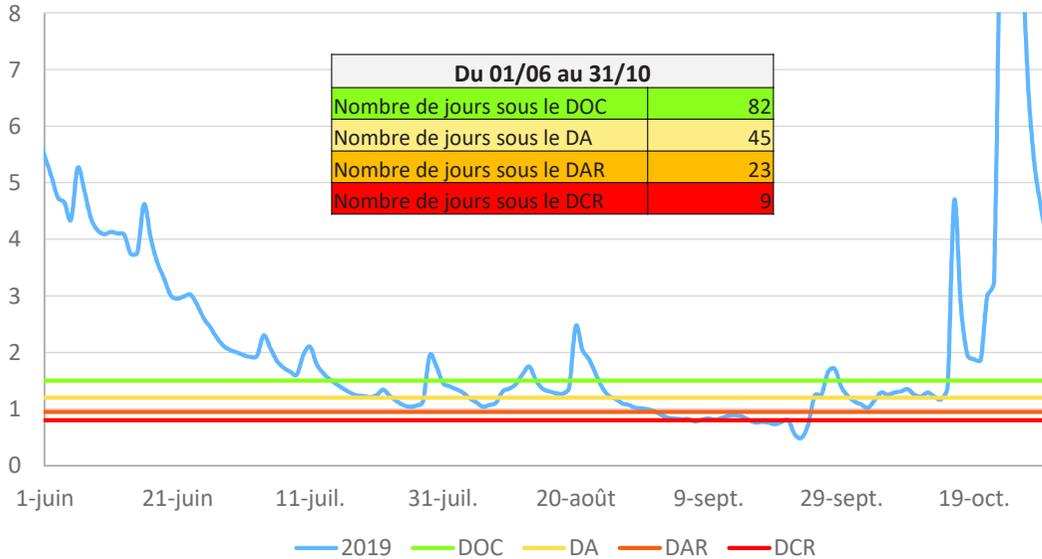


# Organisme Unique de sous-bassin Lot

## Périmètre Élémentaire : Célé

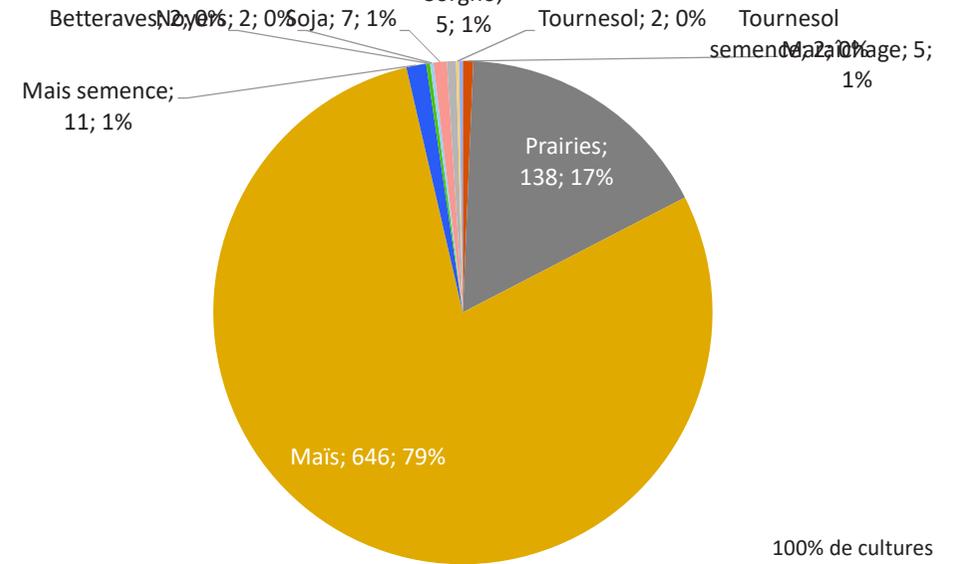
# Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2017

### Débits mesurés à Orniac (Célé)



Source : Banque Hydro

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



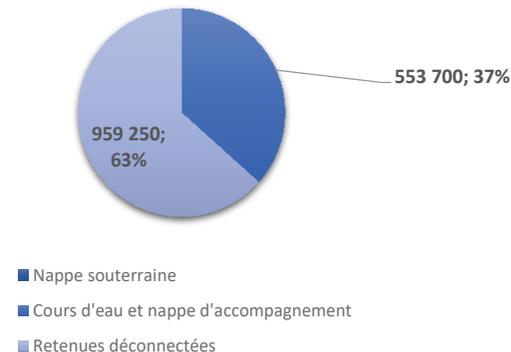
100% de cultures renseignées sur 858 ha déclarés

### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

#### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	41
Nombre de lieux de pompages déclarés	56
Surface irrigable déclarée (ha)	314
Débit autorisé total (m3/h)	1 783
Volume autorisé total (m3)	553 700
Volume prélevé total (m3)	83 517

#### Répartition des volumes par type de ressource

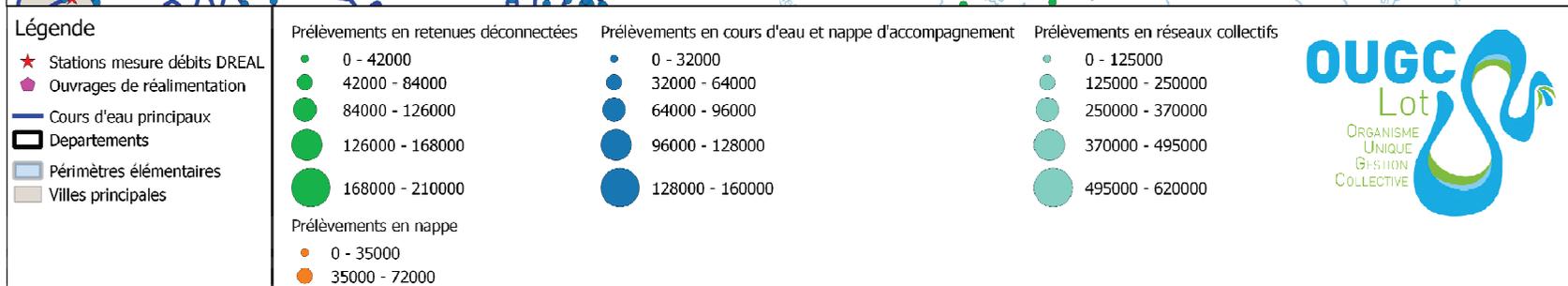
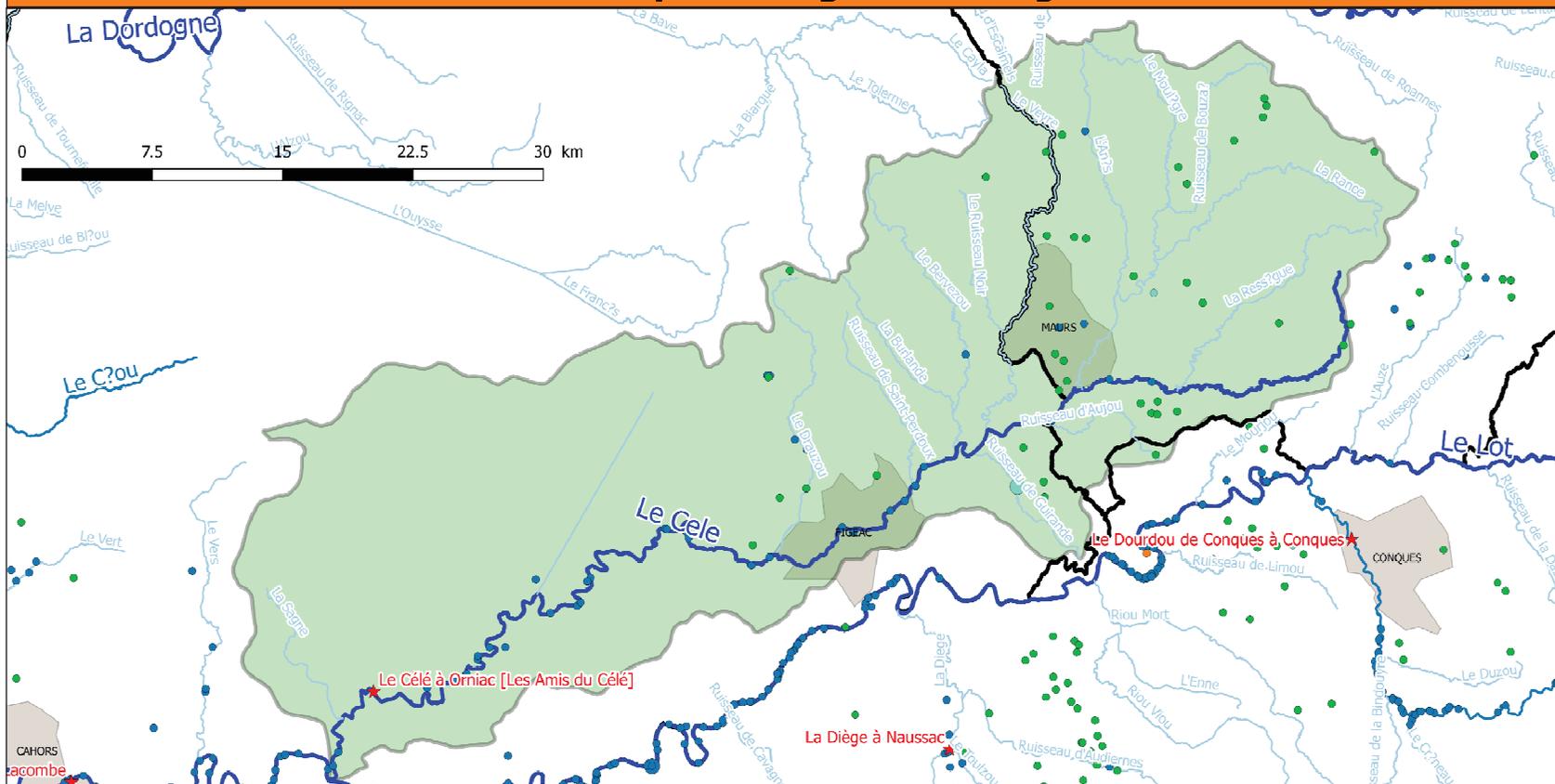


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 54 600 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

38 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 900 000 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - étiage 2017



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors étiage 2017-2018

4 600 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 600 m<sup>3</sup> pour du remplissage de plans d'eau et 4 000 m<sup>3</sup> pour de l'irrigation de printemps

121 800 m<sup>3</sup> ont été alloués en plans d'eau en hors-étiage

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

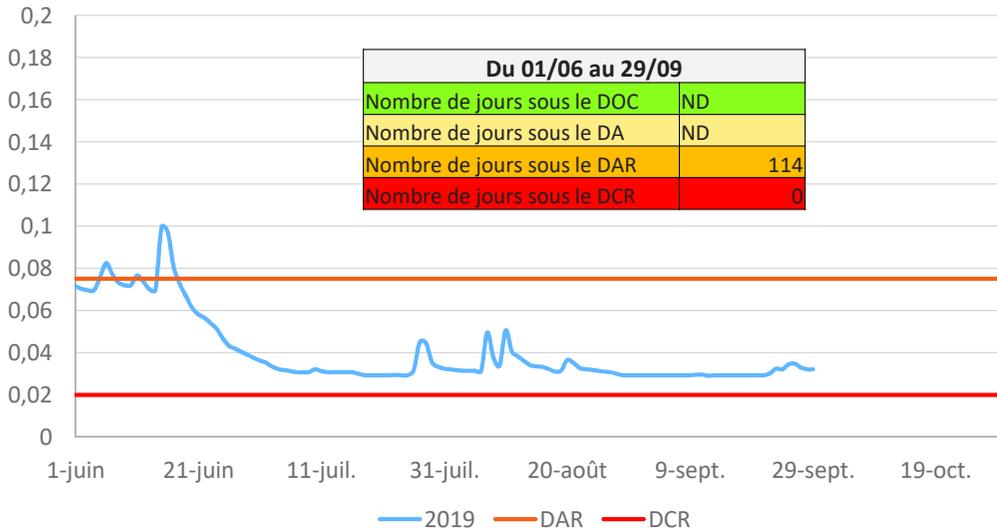


# Organisme Unique de sous-bassin Lot

## Périmètre Élémentaire : Diège

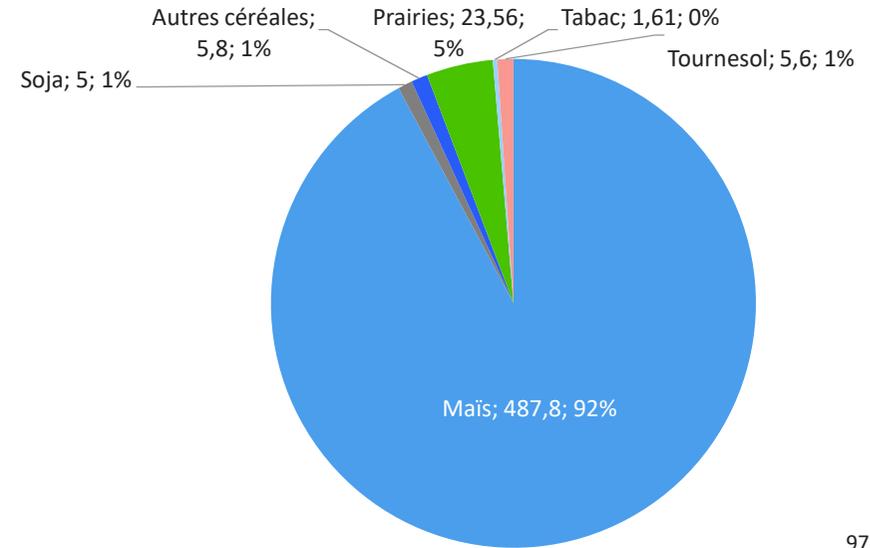
# Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2017

Débits mesurés à Naussac (Diège)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



97% de cultures renseignées sur 552 ha déclarés

## Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	6
Nombre de lieux de pompages déclarés	8
Surface irrigable déclarée (ha)	40
Débit autorisé total (m³/h)	221
Volume autorisé total (m³)	36 350
Volume prélevé total (m³)	14 660

46 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 668 100 Mm³

Répartition des volumes par type de ressource

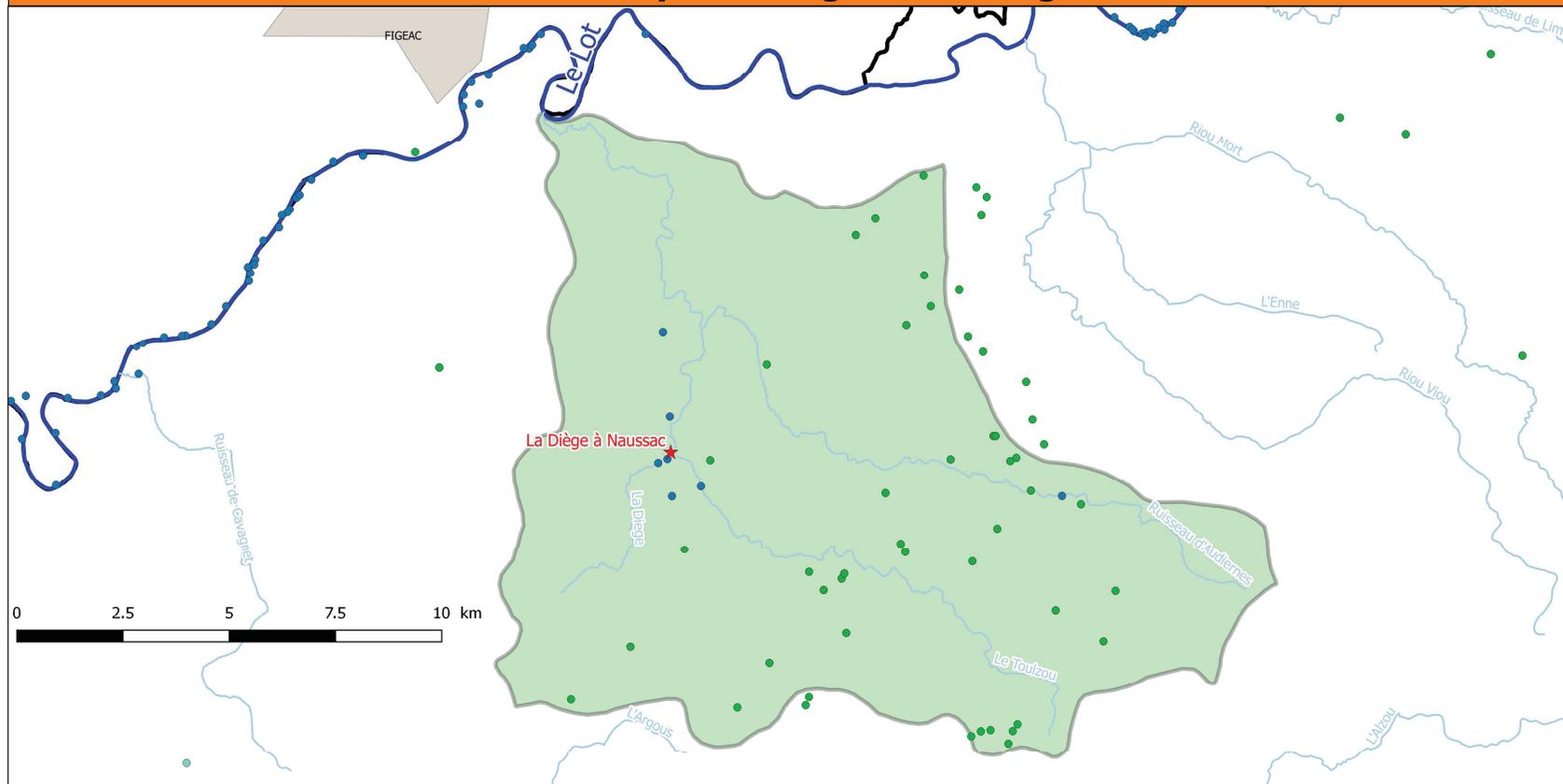


**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 3 105 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

### Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque préleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

20 100 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

#### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 42000
- 42000 - 84000
- 84000 - 126000
- 126000 - 168000
- 168000 - 210000

#### Prélèvements en nappe

- 0 - 35000
- 35000 - 72000

#### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 32000
- 32000 - 64000
- 64000 - 96000
- 96000 - 128000
- 128000 - 160000

#### Prélèvements en réseaux collectifs

- 0 - 125000
- 125000 - 250000
- 250000 - 370000
- 370000 - 495000
- 495000 - 620000



**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

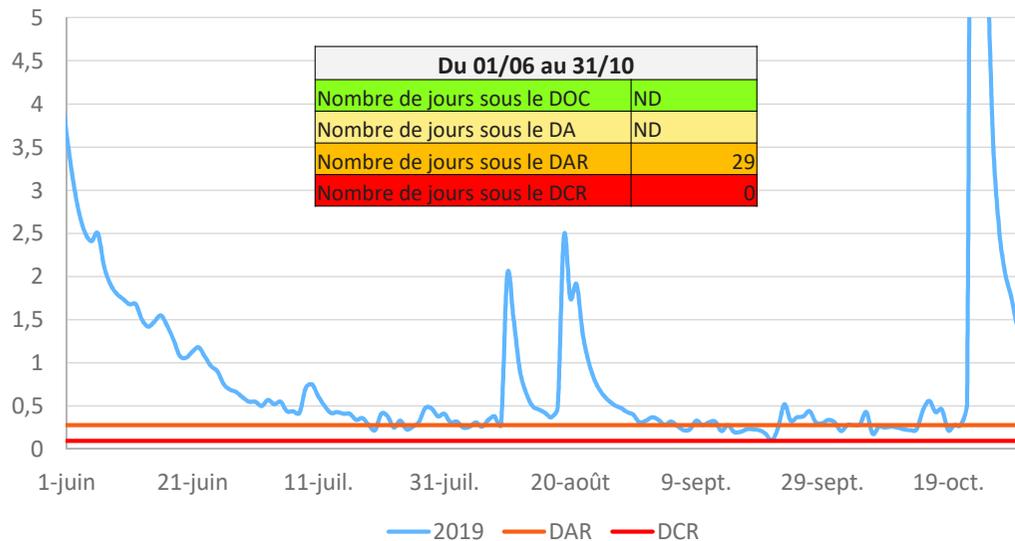


# Organisme Unique de sous-bassin Lot

## Périmètre Élémentaire : Dourdou

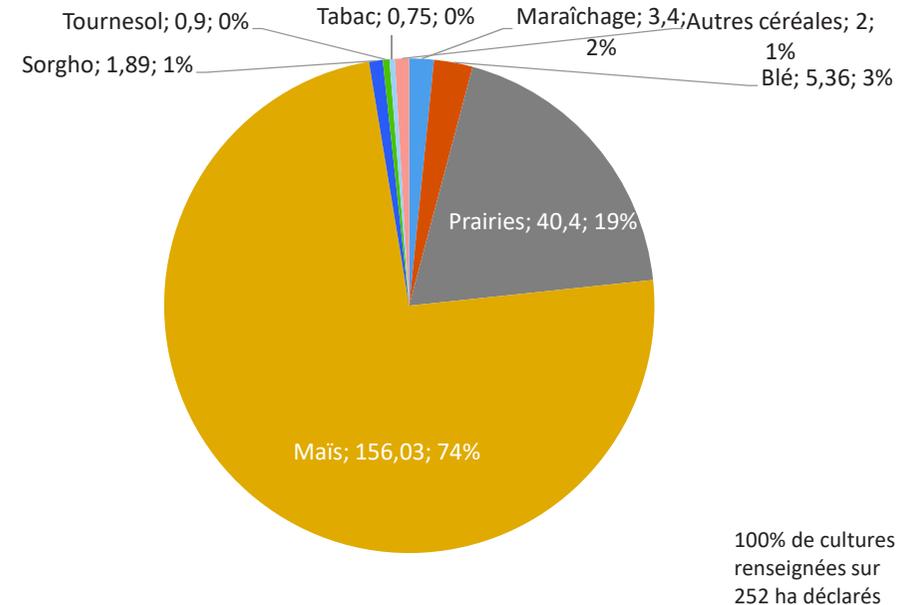
# Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2017

Débits mesurés à Conques (Dourdou)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



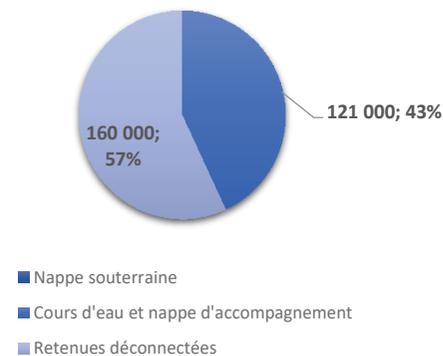
## Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	19
Nombre de lieux de pompages déclarés	60
Surface irrigable déclarée (ha)	162
Débit autorisé total (m3/h)	1 488
Volume autorisé total (m3)	121 000
Volume prélevé total (m3)	25 447

10 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 160 000 m3

Répartition des volumes par type de ressource



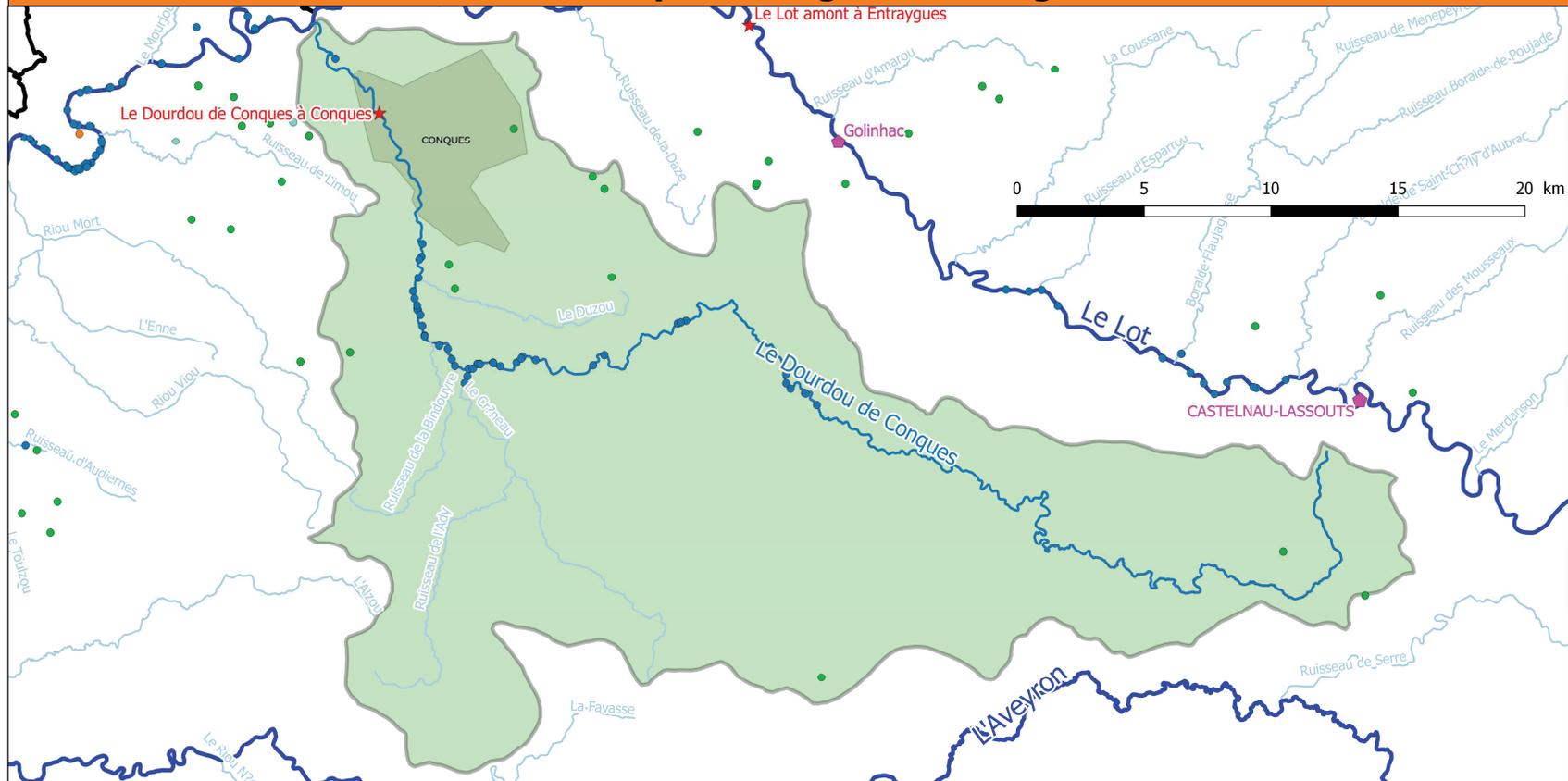
**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 1 500 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

### Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque préleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

# Prélèvements pour l'irrigation - été 2017

Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018



Légende	Prélèvements en retenues déconnectées	Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement	Prélèvements en réseaux collectifs
★ Stations mesure débits DREAL	● 0 - 42000	● 0 - 32000	● 0 - 125000
◆ Ouvrages de réalimentation	● 42000 - 84000	● 32000 - 64000	● 125000 - 250000
— Cours d'eau principaux	● 84000 - 126000	● 64000 - 96000	● 250000 - 370000
▭ Départements	● 126000 - 168000	● 96000 - 128000	● 370000 - 495000
▭ Périmètres élémentaires	● 168000 - 210000	● 128000 - 160000	● 495000 - 620000
▭ Villes principales	● Prélèvements en nappe		
	● 0 - 35000		
	● 35000 - 72000		



## Organisme Unique de sous-bassin Lot Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9  
Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

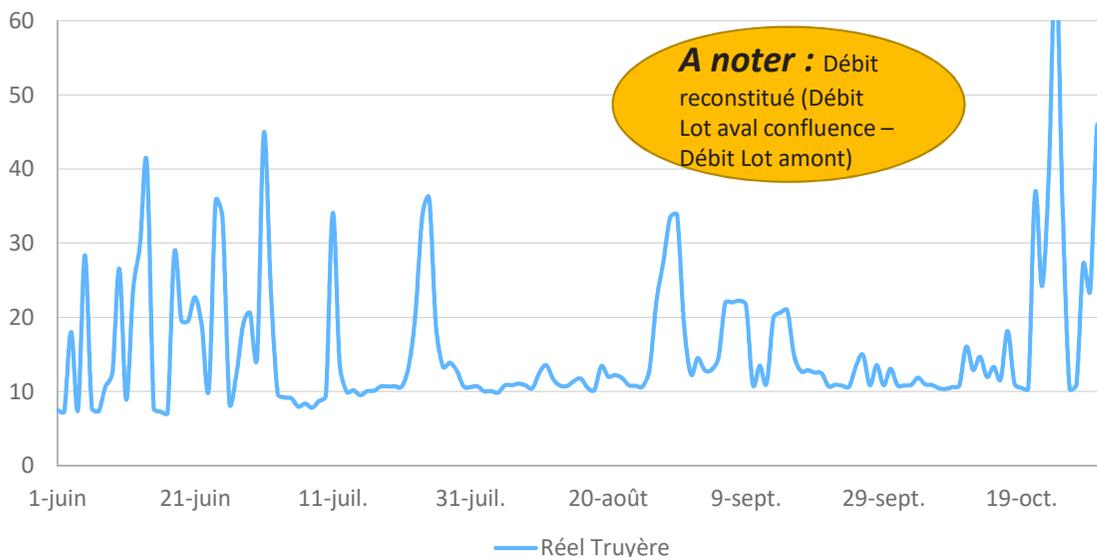


AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

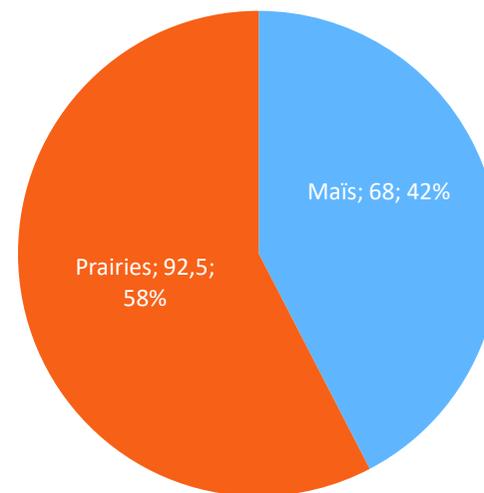
Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Entraygues (Truyère)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



100% de cultures renseignées sur 160 ha déclarés

### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

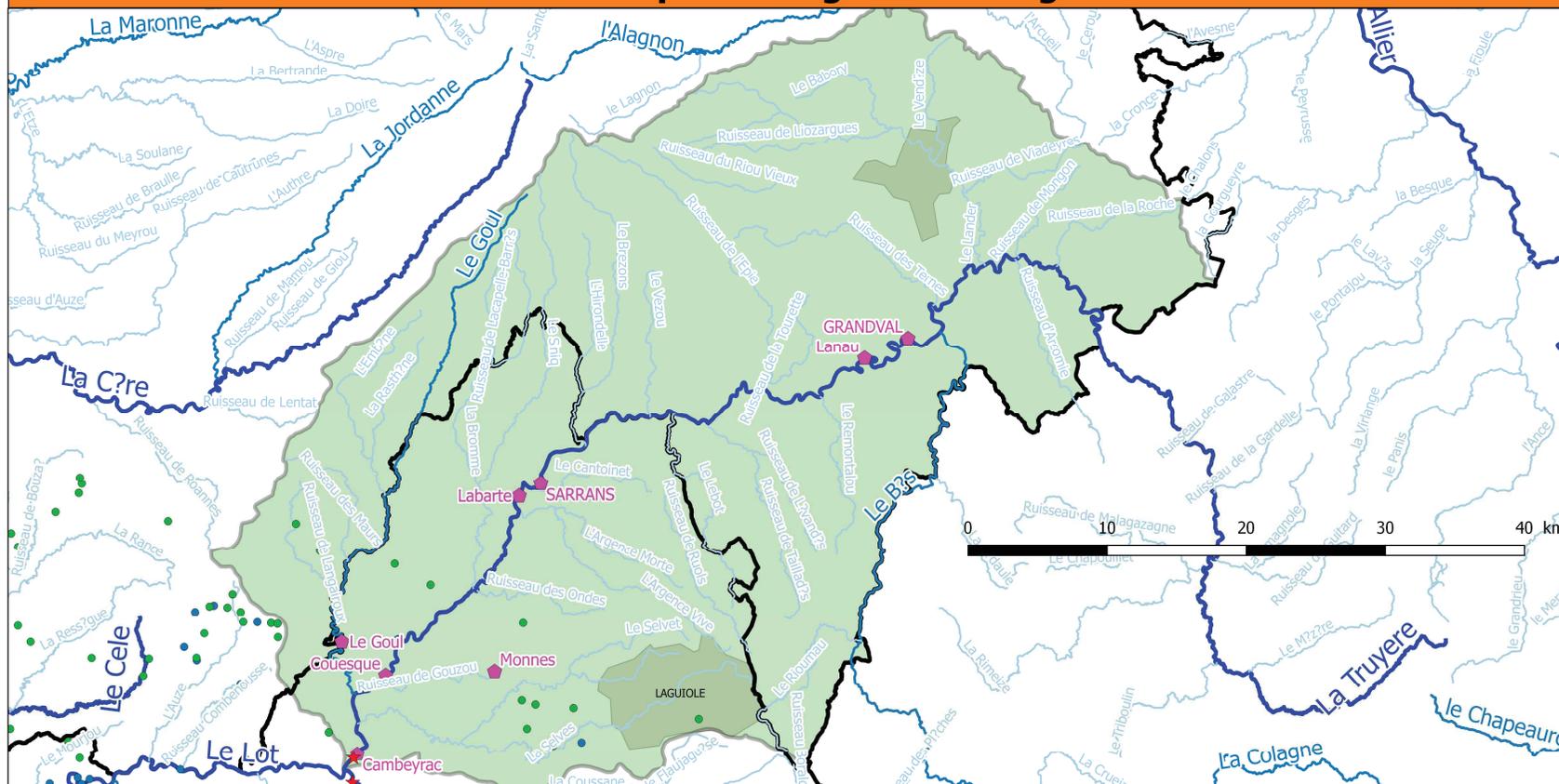
Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	3
Nombre de lieux de pompages déclarés	3
Surface irrigable déclarée (ha)	49
Débit autorisé total (m3/h)	90
Volume autorisé total (m3)	42 000
Volume prélevé total (m3)	1 593

Répartition des volumes par type de ressource



11 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 173 000 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



### Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

### Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 42000
- 42000 - 84000
- 84000 - 126000
- 126000 - 168000
- 168000 - 210000

### Prélèvements en nappe

- 0 - 35000
- 35000 - 72000

### Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 32000
- 32000 - 64000
- 64000 - 96000
- 96000 - 128000
- 128000 - 160000

### Prélèvements en réseaux collectifs

- 0 - 125000
- 125000 - 250000
- 250000 - 370000
- 370000 - 495000
- 495000 - 620000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

1 000 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)

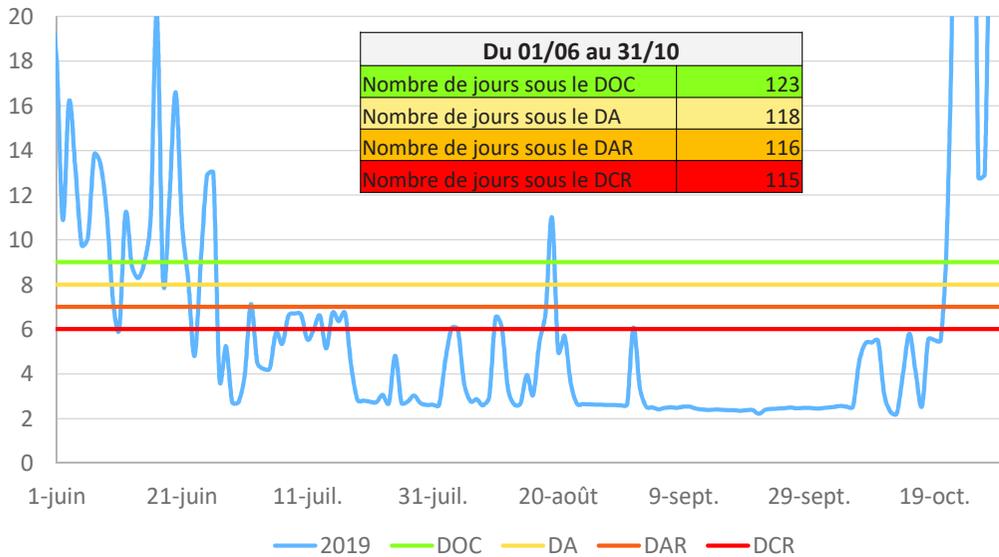


AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

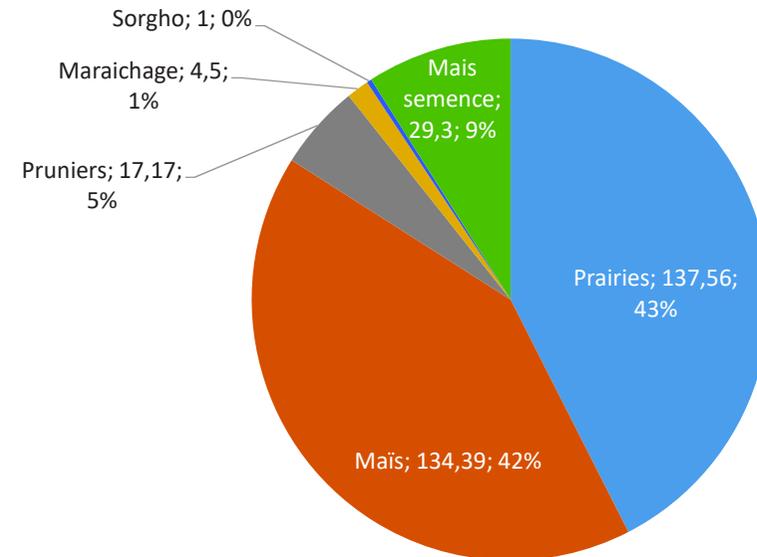
Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

### Débits mesurés à Entraygues (Lot amont)



Source : Banque Hydro

### Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



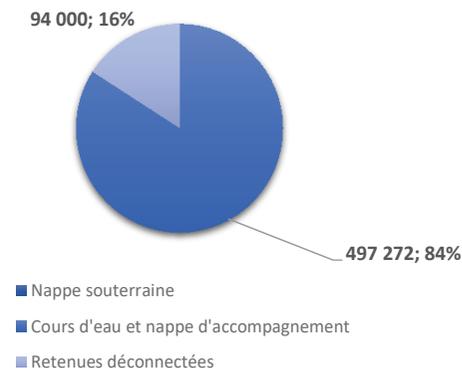
98% de cultures renseignées sur 324 ha déclarés

### Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2017

#### Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2017

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	17
Nombre de lieux de pompages déclarés	30
Surface irrigable déclarée (ha)	266
Débit autorisé total (m3/h)	2 475
Volume autorisé total (m3)	497 272
Volume prélevé total (m3)	51 128

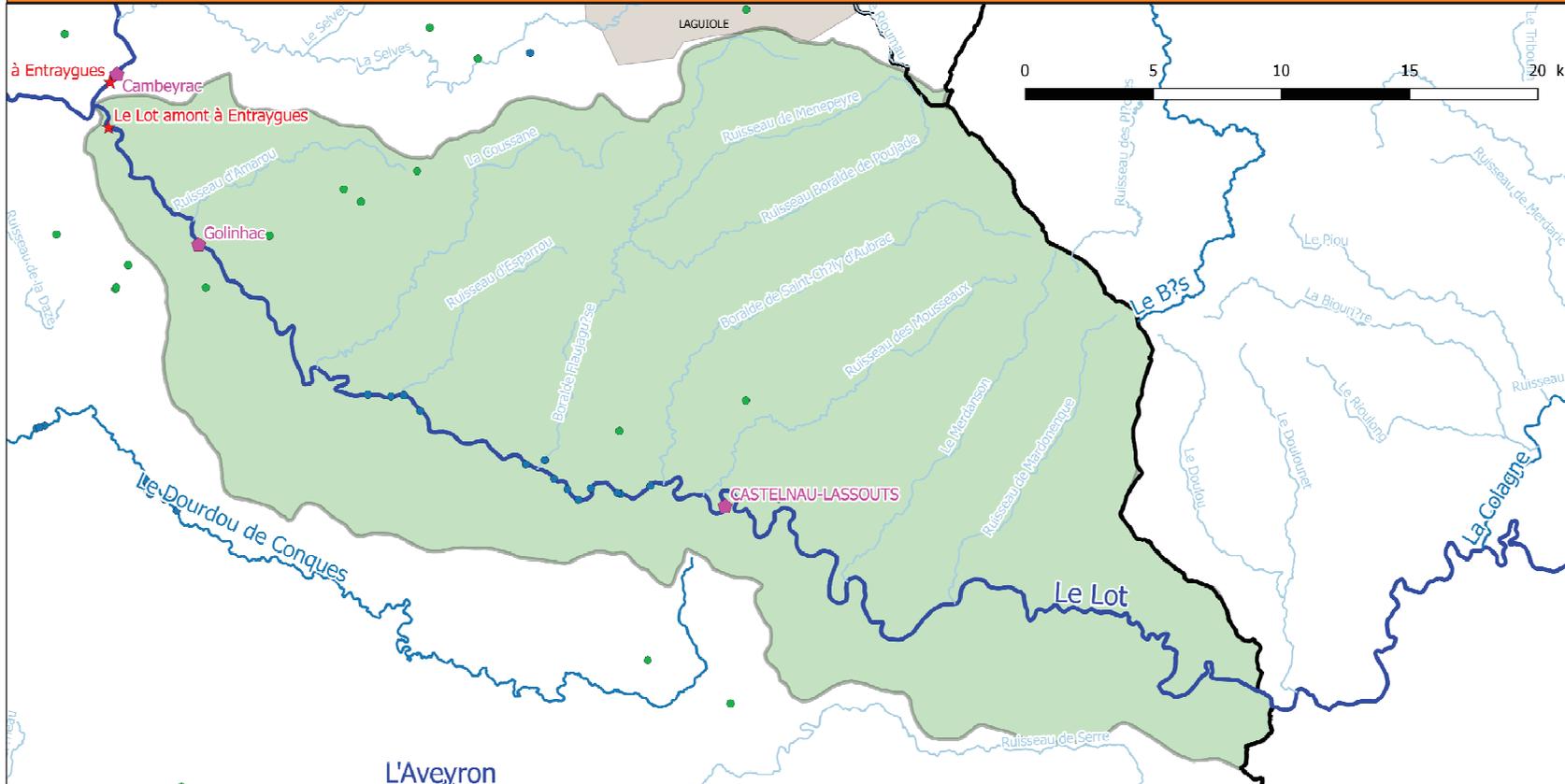
#### Répartition des volumes par type de ressource



**Volume de réserve :** afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :  
- 20 368 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

8 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 80 800 m3

## Prélèvements pour l'irrigation - été 2017



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2017-2018

10 000 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 7 000 m<sup>3</sup> pour de l'irrigation de printemps et 3 000 m<sup>3</sup> pour de l'antigel

<b>Légende</b> ★ Stations mesure débits DREAL ◆ Ouvrages de réalimentation — Cours d'eau principaux □ Départements □ Périmètres élémentaires ■ Villes principales	Prélèvements en retenues déconnectées ● 0 - 42000 ● 42000 - 84000 ● 84000 - 126000 ● 126000 - 168000 ● 168000 - 210000	Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement ● 0 - 32000 ● 32000 - 64000 ● 64000 - 96000 ● 96000 - 128000 ● 128000 - 160000	Prélèvements en réseaux collectifs ● 0 - 125000 ● 125000 - 250000 ● 250000 - 370000 ● 370000 - 495000 ● 495000 - 620000		
	Prélèvements en nappe ● 0 - 35000 ● 35000 - 72000				

**Organisme Unique de sous-bassin Lot**

**Chambre d'agriculture du Lot**

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. [contact@lot.chambagri.fr](mailto:contact@lot.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de  
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne